

CONCOURS ADMINISTRATIFS 2018

TRANSPARENCE ET CREDIBILITE POUR UN RENOUVELLEMENT QUALITATIF DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE IVOIRIENNE

ORDRE DU MERITE

Reconnaissance du Mérite dans le Travail



BAPTEME DE LA 52ème PROMOTION

La Grande Chancelière pour une Administration Publique Performante



PROTOCOLES D'ACCORDS

Le Gouvernement honore ses engagements





HEC
PARIS
Apprendre à oser®

 **MFP**
MINISTRE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

PROGRAMME TRIENNAL 2017 - 2019 DE FORMATION EN MANAGEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES



"EN MARCHÉ POUR UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE PERFORMANTE"

www.fonctionpublique.gouv.ci

L'EDITO



Dominique OUANDJE

Sous -Directeur de la Communication
du Ministère de la Fonction Publique

Les concours administratifs, une préoccupation pour tous les ivoiriens

La session 2018 des concours administratifs est ouverte depuis le 14 mars 2018. Elle prévoit l'organisation de trois cent soixante-dix-neuf (379) concours pour neuf mille six cent quarante-quatre (9.644) postes budgétaires. Pour cette session, l'on note que le processus de modernisation s'est accru et s'est davantage consolidé avec la déconcentration des sites des visites médicales, des inscriptions et de l'organisation des cours de préparation dans les différentes directions régionales de la Fonction Publique, le déroulement effectif des compositions à l'intérieur du pays, aux fins de réduire les déplacements dispendieux et autres frais liés aux concours pour les candidats à l'intérieur du pays.

Cette édition 2018 s'inscrit dans la vision de Monsieur le Ministre qui ambitionne d'organiser le recrutement des plus méritants afin de mettre à la disposition des Administrations Publiques des ressources humaines de qualité. D'où l'introduction, entre autres, du numérique dans tout le processus des concours, de l'inscription, aux cours de préparation, à l'impression des convocations, à la proclamation des résultats et à l'édition des communiqués et des arrêtés d'admission. Cela afin de juguler les comportements répréhensibles qui ternissent la notoriété du Ministère de la Fonction Publique.

Huit mois après sa prise de fonction à la tête de ce Département ministériel en charge du personnel civil de l'Etat, le Général Issa COULIBALY et ses collaborateurs produisent des résultats plus qu'encourageants. Le traitement tardif des dossiers pour le premier mandatement, les actes de promotion et les dossiers de mise à la retraite sont un vieux souvenir. La célérité dans le traitement des dossiers des fonctionnaires est aujourd'hui une réalité.

Pour réussir cet important pari, un accent particulier a été mis sur la redynamisation des services, tant au niveau central que dans les structures déconcentrées. Cet ensemble de mesures a permis aux directions d'accroître leurs performances et ainsi de permettre à la Fonction Publique de se réconcilier avec les usagers.

SOMMAIRE

4: ACTU

- UN NOUVEAU DEPART AVEC ISSA COULIBALY
- LES AUDIENCES DU MINISTRE
- ORDRE DU MERITE: RECONNAISSANCE DU MERITE DANS LE TRAVAIL



- ENA/RENTREE SOLENNELLE DE LA 54ème PROMOTION
- HONNEUR AU DRAPEAU A L'ENA
- ENA/BAPTEME DE LA 52ème PROMOTION



- RAPPELS DES INSTITUTEURS STAGIAIRES TITULAIRES EN 2016
- PROTOCOLES D'ACCORDS: LE GOUVERNEMENT HONORE SES ENGAGEMENTS



- PRIX D'EXCELLENCE: LES MEILLEURS FONCTIONNAIRES ET ADMINISTRATIONS REÇOIVENT LEURS PRIX
- CONCOURS ADMINISTRATIFS: LA FONCTION PUBLIQUE PLÉBISCITÉE

17: FOCUS

LA DIRECTION DES CONCOURS

18: TRANCHE DE VIE

OKA KOUADIO SERAPHIN: DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

24: DOSSIER

CONCOURS ADMINISTRATIFS 2018

51: INFOS UTILES

PREMIER MANDATEMENT

52: ESPACE MAFOP

54: TRUCS ET ASTUCES

56: DETENTE

- BANDE DESSINEE

- MOTS MELES / ET SOURIRE DU JOUR

FONCTION PUBLIQUE : UN NOUVEAU DEPART AVEC ISSA COULIBALY

L'année 2017 a été marquée, au Ministère de la Fonction Publique, par l'arrivée du Général Issa COULIBALY qui remplaçait Monsieur Pascal Kouakou ABINAN à la tête de ce département Ministériel. De Juillet à Décembre, d'importants chantiers ont été ouverts; ce qui présage l'avènement d'une ère nouvelle pour une meilleure gouvernance dans l'Administration Publique ivoirienne. Retour sur les grandes actions de l'année 2017 qui ont rythmé le Ministère de la Fonction Publique.



Le Général Issa COULIBALY, dès sa prise de fonction, en qualité de Ministre de la Fonction Publique, est entré sans transition dans les négociations entre le Gouvernement et les syndicats des fonctionnaires pour une accalmie du front social. Dans des conditions parfois très longues et harassantes, les deux protocoles d'accords portant trêve sociale et revendications salariales ont pu être signés, le jeudi 17 Aout, sous la houlette du Premier Ministre, Amadou GON COULIBALY.

Ces deux accords historiques permettent au Gouvernement d'apaiser le front social et aux mouvements syndicaux de se satisfaire des avancées obtenues. Ainsi, pendant 5 ans, les syndicats prennent l'engagement de s'abstenir de tout mouvement de grève, quand le Gouvernement, lui, s'emploiera à satisfaire les 5 points d'accord sur les 6 aux fonctionnaires.

Après la signature de ces protocoles, le Général Issa COULIBALY s'est attaqué à l'organisation de la session 2017 des concours administratifs de la Fonction Publique. D'importantes innovations ont été introduites, favorisant une meilleure organisation et un bon déroulement des compositions. Le lancement officiel des concours administratifs, le 17 mars 2017, a été marqué par l'introduction des compositions assistées par ordinateurs.

En effet, les compositions assistées par ordinateurs ont été étendues, pour la session 2017, aux concours organisés pour cent quatre (104) emplois. Cette mesure procède de la volonté de renforcer l'apport du numérique dans les concours administratifs, gage de célérité et de fiabilité dans le traitement et la publication des résultats.

En outre, des pôles médicaux d'urgence ont été installés dans tous les centres de compositions. Cela a permis d'anticiper la prise en charge rapide des candidats victimes de stress ou de malaises lors des compositions.

Pour les personnes qui n'ont pu composer, pour des raisons d'indisponibilité, une session de rattrapage a été organisée afin de donner une chance égale à tous les postulants.

De plus, des salles spécialisées ont été aménagées avec du matériels adaptés afin de permettre aux candidats malvoyants de composer dans d'excellentes conditions.

L'autre chantier important ouvert par le Ministre de la Fonction Publique est l'organisation d'un renforcement de capacités des cadres de l'Administration Publique. Lancé officiellement le lundi 2 octobre 2017, à l'Ecole Nationale d'Administration, en présence du vice - président de la République, SEM Daniel KABLAN DUNCAN, ce programme de formation a pour objectif d'améliorer efficacement les capacités des ressources humaines de l'Etat, en tenant compte de leur positionnement et de leur contribution réelle à la réalisation des missions qui leur sont assignées.

Cette formation en management des Administrations Publiques qui se fait en partenariat avec la prestigieuse école française HEC vise à renforcer les capacités des Fonctionnaires et Agents de l'Etat pour une Administration Publique plus performante qui répond aux ambitions du Gouvernement de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Enfin, l'autre aspect important à relever est la célérité, imposée par le Ministre, dans le traitement des actes administratifs des fonctionnaires. En effet, dans son discours à l'occasion de la clôture des visites des services du Ministère de la Fonction Publique, le Général Issa COULIBALY avait indiqué que son ambition est de traduire en actes la vision du Président de la République qui est de bâtir une Administration Publique Moderne qui, à l'instar du secteur privé, intègre la performance et la culture du résultat.

Aussi a-t-il invité ses collaborateurs à se départir des lourdeurs de la bureaucratie et de tous les oripeaux qui ternissent l'image de l'Institution. Il a préconisé la recherche de la qualité, de l'efficacité, de la célérité et du résultat.

Comme on le constate, c'est un vent nouveau qui souffle à la Fonction Publique au grand bonheur des usagers qui sont progressivement satisfaits des conditions d'accueil et de traitement de leurs dossiers. Vivement que 2018 soit l'année de la confirmation de tous ces changements pour une Administration Publique nouvelle et ambitieuse.

Juilien Bolati

LES AUDIENCES DU MINISTRE

RENFORCEMENT DE CAPACITE: Une délégation de HEC Paris chez le Ministre



le Mercredi 21 mars 2018, Monsieur le Ministre a reçu à son Cabinet, messieurs **Jean Luc RICCI** et **Dominique FOULLY**, respectivement Directeur du Développement Afrique et Directeur Pédagogique à HEC Paris.

Les échanges ont porté sur le déploiement, au titre de l'année 2018, de la deuxième phase du programme triennal 2017-2019 de formation en management des cadres de l'Administration Publique Ivoirienne. Monsieur le Ministre qui était entouré du Directeur de Cabinet, du Directeur Général de la Fonction Publique et de la Directrice de la Formation et du Renforcement des Capacités a indiqué fonder beaucoup d'espoir dans ce programme qui, à terme, doit doter l'Administration Publique ivoirienne d'une ressource humaine de qualité.

Julien Bolati

COOPERATION : Une délégation de la FERDI chez le Ministre

Une délégation de la Fondation pour les Etudes, la Recherche et le Développement International (FERDI) a été reçue en audience le jeudi 22 mars 2018 par le Ministre à son Cabinet.

La délégation comprenait messieurs Philippe DULBERCCO, Professeur, Président honoraire de l'Université d'Auvergne et Conseiller Spécial du Président de la FERDI et Philippe Messéant, Docteur, Directeur des relations extérieures et du renforcement des capacités à la FERDI. Ils ont indiqué être venus étudier des modalités de coopération entre la Fondation et la Côte d'Ivoire en matière de formation et de renforcement de capacité de l'Administration Ivoirienne.



Julien Bolati

ORDRE DU MERITE

415 FONCTIONNAIRES REÇOIVENT LA RECONNAISSANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'École Nationale d'Administration (ENA) a servi de cadre, le vendredi 22 Décembre dernier, à la célébration du mérite de 415 Fonctionnaires et Agents de l'État. Ces personnalités, issues de 28 Ministères et de 07 institutions, ont été élevées dans les différents grades de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique.



Le Général Issa Coulibaly en compagnie des récipiendaires

Ils étaient 415 récipiendaires à avoir été distingués dans les trois grades de l'ordre du mérite de la Fonction Publique. 67 ont été élevés au grade de commandeur, 132 ont reçu la médaille de chevalier quand 237 ont été faits officiers.

Ces personnalités, au rang desquelles figurait le président du Conseil Constitutionnel et plusieurs Préfets de Région, ont été distinguées pour leur engagement, pendant plusieurs décennies, à servir l'Etat et l'Administration Publique avec abnégation, probité et devoir. C'est pourquoi, ils doivent constituer des modèles pour les jeunes générations, selon le Ministre de la Fonction Publique, le Général Issa COULIBALY qui était accompagné par son homologue de la Culture et de la Francophonie, Maurice BANDAMA.

A travers cette cérémonie de reconnaissance du mérite, le Ministre de la Fonction Publique veut ainsi traduire en actes la vision du Président de la République de bâtir une Administration Publique moderne, à l'instar du secteur privé qui

intègre la performance et la culture du résultat.

Les récipiendaires ont exprimé leurs gratitude au chef de l'Etat et au Ministre de la Fonction Publique pour la reconnaissance de leurs efforts à travers ces différentes distinctions.

Par la voix de leur porte-parole, le Préfet de la Région de la NAWA, Préfet du Département de Soubré, ALLIALI Kouadio, les récipiendaires ont émis le vœu de voir ces distinctions apporter des bonus indicielles aux bénéficiaires.

Il faut noter que les décorations, dans les différents grades de l'ordre du mérite de la Fonction Publique, sont des distinctions honorifiques qui sont décernées, chaque année, aux Fonctionnaires et Agents de l'État pour la qualité de leur travail et leur contribution active à la modernisation et à la performance de l'Administration Publique ivoirienne.

Mme Diomande Habibata

ENA : RENTREE SOLENNELLE DE LA 54ÈME PROMOTION

DES RESSOURCES HUMAINES DE QUALITÉ POUR UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE PERFORMANTE

La 54e promotion de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) a fait sa rentrée solennelle le jeudi 11 janvier 2018. C'était lors d'une cérémonie solennelle au sein de ladite école sise à Cocody les II-plateaux, en présence de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique.

Le Général Issa Coulibaly, dans son message, a d'abord adressé ses félicitations à la direction et au personnel de l'ENA pour la qualité du travail abattu qui permet à cette école de continuer de répondre aux attentes du Gouvernement et des ivoiriens. Monsieur le Ministre a ensuite rappelé à l'assistance son ambition de doter la Fonction Publique d'une administration performante, soucieuse de satisfaire les usagers en se mettant à leur écoute en ces termes: « Cela nous impose d'avoir un ser-

tout en faisant preuve de discipline, de rigueur intellectuelle, de respect de la hiérarchie, de probité et d'intégrité ; autant de valeurs qui constituent le socle de votre formation ».

La Directrice de cette école élitiste, Traoré Salamata, a donc pris l'engagement d'œuvrer pour que l'ENA continue de mettre à la disposition de l'Administration Publique des ressources humaines qualifiées, ayant un sens aigu de l'Etat.

La 54ème promotion, forte de 403 élèves ivoiriens dont huit



vice public de qualité en œuvrant à l'avènement d'une Fonction Publique moderne, débarrassée de la logique de moyens, des lourdeurs de la bureaucratie et de tous les oripeaux qui ternissent l'image de l'Administration Publique ivoirienne », a-t-il exhorté.

A l'endroit des auditeurs de cette promotion, le Ministre a mis l'accent sur l'éthique et le respect de la déontologie de la Fonction Publique qui doivent être leurs maîtres mots, tout au long de leur carrière. Leur mission première sera de servir et non de se servir : « Vous devez cultiver l'amour du travail bien fait,

en provenance de Djibouti, a reçu les traditions de l'ENA de la 53eme promotion en présence du Ministre de l'Economie et des Finances, ADAMA Koné. Depuis sa création en septembre 1960, l'ENA a formé 15200 cadres qui ont été mis à la disposition de l'Administration Publique ivoirienne et de celle de plusieurs pays africains.

Maurel Alloue

HONNEUR AU DRAPEAU

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE FAIT LA PROMOTION DU CIVISME DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique a organisé sa traditionnelle cérémonie d'honneur au drapeau, le lundi 05 février 2018. La cérémonie a eu pour cadre l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), en présence des ministres Sidi Tiémoko TOURE de la Jeunesse, de l'Emploi des jeunes et du Service Civique, du Général Issa Coulibaly de la Fonction Publique et de ABINAN Kouakou Pascal de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation des Services Publics.



Salut aux couleurs à l'Ecole Nationale d'Administration

Promouvoir les symboles de la République, telle est l'ambition du Ministre Sidi Tiémoko TOURE, initiateur de cette cérémonie de salut aux couleurs dans les administrations et établissements publics. Il s'agit d'inviter chacune et chacun des citoyens de la Côte d'Ivoire à cultiver les valeurs d'Union, de Discipline et de Travail.

Dans son allocution de présentation des objectifs de cette cérémonie, le Ministre de la Jeunesse de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique a traduit sa volonté de voir chaque citoyen de la Côte d'Ivoire être responsable, solidaire et volontaire pour sa communauté et sa patrie et qu'il prône les valeurs de civisme et de citoyenneté.

Le Général Issa COULIBALY, Ministre de la Fonction Publique qui présidait la cérémonie a traduit sa reconnaissance au Ministre Sidi TOURE pour son engagement à créer chez les populations une culture du respect des valeurs de la République et des vertus citoyennes.

Selon lui, le choix de l'ENA pour cette cérémonie répond au fait que les auditeurs de cette prestigieuse école de formation des cadres seront les gestionnaires de l'Administration Publique demain. Aussi, leur inculquer déjà les valeurs de respect des symboles de la République est à saluer et à encourager.

Ces futurs gestionnaires doivent être les prototypes de l'ivoirien nouveau qu'appelle de tous ses vœux le Président de la

République.

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique a clos son propos par une leçon de civisme sur les fondements de la République.

Il a indiqué que : « Les dispositions de notre constitution du 08 novembre 2016 font du Président de la République une personnalité centrale dans la conduite des affaires de l'Etat. » Ainsi, le Président de la République est le Chef de l'Etat. Il incarne l'unité nationale. Il veille au respect de la Constitution. Il assure la continuité de l'Etat. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords internationaux. Le Président de la République est le Chef suprême des Armées et le Chef de l'Administration. Il est donc le gardien des Institutions de la République, le garant de la cohésion nationale et de l'unité nationale (...).



Le Général Issa Coulibaly reçoit les symboles de l'Etat des mains du Ministre Sidi TOURE

C'est pourquoi, conclura Monsieur le Ministre, le portait officiel du chef de l'Etat doit être présent et bien visible dans tous les bureaux. Il doit être visible de préférence au mur, en haut, derrière le fauteuil de direction dans les bureaux de l'Administration Publique et dans les salles de réunion des bâtiments officiels. Cette photo exprime ainsi la cohésion et l'unité nationale autour de la République.

ENA/BAPTEME DE LA 52ÈME PROMOTION

LA GRANDE CHANCELIÈRE S'ENGAGE POUR UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE PERFORMANTE

La Grande chancelière de l'Ordre National, Madame Henriette Dagri Diabaté a présidé le vendredi 16 février 2018, la cérémonie de baptême de la 52ème promotion de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA). On notait les présences de plusieurs membres du gouvernement à cette cérémonie.

Le baptême de la 52è promotion de l'ENA, baptisée promotion **Henriette DAGRI DIABATE**, a permis de distinguer les majors des différentes filières de formation. Ainsi ont été présentés au public messieurs DAGO, filière Impôt, avec une moyenne supérieur à 16 sur 20, OULAI Patrick Durand, filière Trésor, avec une moyenne de 16,51 sur 20 et KOUA-KOU Kouadio Fidel, filière impôt, 3ème fois major avec une moyenne de 15,60 sur 20, majors des différents cycles.

La Grande chancelière s'est dit honorée de son choix en tant que marraine de cette promotion. Elle a exprimé sa reconnaissance pour cette marque de considération faite à sa personne, car c'est la première fois que cet honneur de parrainer

une promotion de l'Ecole Nationale d'Administration échoit à une femme.

C'est pourquoi, Henriette DAGRI DIABATE a recommandé à ses filleuls, eu égard aux responsabilités qui seront les leurs, la prudence, la loyauté et le discernement. Elle a exhorté ces nouveaux "commis" de l'Administration à la culture permanente de l'Excellence qui implique la promotion de comportements exemplaires, miroirs de qualités morales et intellectuelles.

Dans son allocution, le Ministre de la Fonction Publique, le Général Issa COULIBALY, a rendu un vibrant hommage à la



la Grande Chancelière recevant un cadeau de la part de ses filleules



Photo de famille avec la Marraine accompagnée des Ministres de la Fonction Publique, de l'Education Nationale, de la Culture et de la Francophonie et du Secrétaire d'Etat à la Formation Professionnelle

marraine pour ses qualités de femme intellectuelle, de femme intègre, modèle dont les qualités n'ont pas échappé au Président de la République qui a fait d'elle la Grande Chancelière de l'Ordre National de Côte d'Ivoire. Sa présence effective fait de cette cérémonie un moment historique et exceptionnel.

Le Général Issa COULIBALY traduira toute l'importance que le Gouvernement accorde à la formation pour la promotion et la valorisation des ressources humaines. Selon lui, cela est une condition nécessaire à la consolidation de la démocratie et du progrès social ainsi qu'à l'avènement d'un Ivoirien Nouveau. En témoigne, les présences des Ministres de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Mme Kandia CAMARA, de la Culture et de la Francophonie, M. Maurice BANDAMA, du Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, M. TOURE Mamadou, du Secrétaire National au Renforcement des Capacités M. ZORO BI Epiphane et de toutes les personnalités présentes à cette cérémonie.

L'ENA, label d'excellence, doit donc mettre à la disposition de l'Administration Publique, un personnel qui manage plutôt qu'un personnel qui gère. Un personnel qui épouse le temps

de la modernité, de l'innovation ; un personnel qui recherche constamment l'efficacité et l'efficience. Pour y parvenir, Issa COULIBALY encourage l'ENA à développer une approche nouvelle de formation qui fait de l'éthique et du professionnalisme les deux conditions principales de la réforme de l'Administration Publique.

Ces recommandations ont été bien perçues par le Directeur Général de l'ENA qui a saisi cette opportunité pour présenter les réformes réalisées et/ou en cours de réalisation. Selon elle, l'ENA a entrepris de vastes chantiers de modernisation qui vont de la mise en place d'une Direction de la Recherche, de la Veille stratégique et de l'Ingénierie Administrative. Madame TRAORE Salamata a également évoqué la révision de la durée de la formation initiale et de son séquençage qui passe désormais à 30 mois pour le cycle supérieur, 24 mois pour le cycle moyen supérieur et 20 mois pour le cycle moyen.

Il faut noter que la 52ème promotion de l'ENA est forte de 367 élèves dont 85 femmes et 282 hommes. Cette promotion compte 39 auditeurs étrangers et 22 auditeurs libres.

COULIBALY Yaya

AFFAIRE RETARD DANS LE PAIEMENT DES RAPPELS DES INSTITUTEURS STAGIAIRES TITULARISES EN 2016

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE REAGIT

La presse nationale s'est fait l'écho des déclarations du Syndicat Autonome de l'Enseignement Primaire Public de Côte d'Ivoire (SAEPPCI), les 25 octobre 2017 et 19 mars 2018, sur le retard dans le paiement des rappels de solde des instituteurs stagiaires titularisés en 2016.

Il ressort de ces déclarations que le manque de diligence dans le traitement des dossiers des concernés par le Ministère de la Fonction Publique serait la cause du retard dans le paiement de ces premières soldes.

En réponse à ces affirmations infondées et, après un examen minutieux de la situation générale, le Ministère de la Fonction Publique fait les précisions suivantes :

Le Ministère de la Fonction Publique a reçu, en plusieurs vagues, 4681 dossiers d'instituteurs stagiaires titularisés en 2016 de la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Sur ces 4681 dossiers réceptionnés, 1384 ont été traités et transmis à la solde pour paiement. 1024 dossiers ont été transmis au contrôle financier pour vérification. 1548 autres dossiers sont en instance de validation et seront acheminés dans les prochains jours à la solde. 725 dossiers qui ont fait l'objet d'immatriculation récente sont en cours de traitement pour également être acheminés au contrôle financier.

C'est le lieu de rappeler que le traitement des dossiers des instituteurs qui constituent le plus grand nombre d'agents titularisés de la Fonction publique suit une procédure particulière par rapport à celle des autres fonctionnaires.

En effet, contrairement à la procédure de prise en charge des dossiers des professeurs de lycées et collèges, celle des instituteurs suit une procédure complexe et longue au sein de leur Ministère de tutelle. Cette procédure vise à s'assurer, sur une période d'au moins une année, de la compétence des concernés à travers des sessions d'inspection et d'évaluation. C'est à l'issue de ce long processus que les dossiers sont transmis au Ministère de la Fonction Publique à des dates échelonnées.

A titre d'illustration, le traitement des dossiers de premiers mandatements des professeurs des lycées et collèges de 2016 est totalement achevé. Tous leurs arrêtés de nomination sont signés.

Les éventuels retards constatés dans le processus de prise en compte des dossiers des instituteurs ne sont donc pas imputables au Ministère de la Fonction Publique.

Effectivement, depuis l'arrivée du Général Issa COULIBALY



AKA Koffi Bernard D.G. de la Fonction Publique

à la tête du Ministère de la Fonction Publique, le traitement des dossiers des fonctionnaires s'opère avec la plus grande célérité.

En effet, alors que la durée moyenne du traitement des dossiers de premiers mandatements des instituteurs était de 04 ans, actuellement les dossiers reçus sont traités en moins d'un an.

Au demeurant, il est bon d'indiquer que les services du Ministère de la Fonction Publique sont à pied d'œuvre pour achever, dans des délais raisonnables, le traitement des dossiers encore en souffrance concernant les instituteurs.

Dans cette optique, plusieurs rencontres ont été initiées par le Ministère de la Fonction Publique, en liaison avec les services compétents du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et ceux du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, afin de renforcer les modalités pratiques de traitement accéléré de tous les dossiers de premiers mandatements.

Le Ministère de la Fonction Publique rappelle à toutes fins utiles que ses services restent disponibles pour fournir toutes les informations relatives au traitement des dossiers de fonctionnaires.

SPORT/ MARACANA

LA DSI S'ADJUGE LE TROPHÉE ISSA COULIBALY

L'équipe de la Direction des Systèmes d'Information a remporté, pour la troisième fois consécutive, aux tirs aux buts (3 buts à 2), le trophée Général Issa Coulibaly du tournoi de Maracana de la Fonction Publique. C'était le samedi 17 mars 2018 à l'École Nationale d'Administration(ENA).



L'équipe victorieuse de la DSI avec le trophée Issa COULIBALY en compagnie du Directeur de Cabinet Adjoint DIABATE Moussa et la Directrice Régionale des Grands Ponts

Au terme d'une confrontation épique, les informaticiens sont venus à bout des énarques à l'issue l'épreuve fatidique des tirs aux buts. En match de gala, l'équipe féminine du Ministère des Eaux et Forêts a disposé de son homologue de la Fonction Publique par un score de 3 buts à 0. Monsieur Diabaté Moussa, Directeur de Cabinet Adjoint, représentant Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, le Général Issa COULIBALY, parrain de ce tournoi, a félicité les vainqueurs et les équipes participantes: «Vous n'avez pas démerité. La chance vous sourira sans doute l'année prochaine» a-t-il ajouté.

Les Ministres ABINAN Pascal et Charles DONWAHI se sont fait représenter lors de cette finale.

SERI Brigitte



le Directeur de Cabinet Adjoint, DIABATE Moussa donnant le coup d'envoi de la finale.

STOCK DES ARRIERES, INTEGRATION DES JOURNALIERS

LE GOUVERNEMENT HONORE SES ENGAGEMENTS

Le Gouvernement ivoirien tient ses engagements dans la mise en œuvre des protocoles d'accords portant trêve sociale et revendications salariales. Depuis la fin du mois de janvier 2018, tous les points de l'accord portant revendication salariale sont effectivement exécutés au grand bonheur des fonctionnaires pour qui le Gouvernement s'est engagé à améliorer les conditions de vie et de travail.



Le Premier Ministre Amadou Gon COULIBALY, le Général Issa COULBALY et les représentants syndicaux lors de la cérémonie de signature de la trêve sociale

pénitenciers a coûté 0,16 milliard et 2 884 agents ont été concernés.

La revalorisation de l'indemnité contributive au logement des paramilitaires a coûté 0,169 milliard et 08 462 agents, (douaniers, eaux et forêts et agents des affaires maritimes) ont été pris en compte. L'indemnité contributive au logement des pompiers civils a coûté 01 milliard pour 1 470 agents.

Aussi, le précompte à la source qui concerne 05 syndicats a effectivement été pris en compte à la même date.

Selon la loi des finances portant budget de l'Etat, au titre de l'année 2018, il est prévu la mise en œuvre des 7 mesures salariales suivantes :

- Le paiement de la première tranche du stock des arriérés d'un montant de 34 milliards ;
- La bonification indiciaire catégorielle de 150 ou 100 points pour un coût de 17,5 milliards ;
- L'institution d'un régime indemnitaire particulier au profit des personnes pénitentiaires pour un coût de 2 milliards ;
- La revalorisation de l'indemnité contributive au logement des personnes paramilitaires pour un coût de 3,2 milliards ;
- Octroi aux pompiers civils d'une indemnité contributive au logement pour un coût de 01 milliard ;
- L'intégration à la Fonction Publique d'agents journaliers pour un coût de 0,5 milliard ;
- Le précompte à la source au profit des syndicats.

Tous ces 07 points connaissent effectivement un début d'exécution, depuis la fin du mois de janvier 2018.

En effet, de janvier à fin mars, ce sont 35. 520 agents qui ont perçu 10.015.000.000frs CFA au titre du stock des arriérés. Concernant la bonification indiciaire catégorielle de 150 ou 100 points, ils sont 38.087 agents à avoir touché un montant de 0,16 milliard de francs. L'indemnité au profit des agents

Pour ce qui concerne les agents journaliers, le premier recrutement a été effectué et 738 agents intègrent ainsi la Fonction Publique.

Au total, 35 520 agents ont perçu un montant cumulé de plus de 10 milliards pour le paiement du stock des arriérés quand 51.621 agents ont été pris en compte pour les 6 autres points de l'accord pour un montant cumulé de plus de 03 milliards de francs cfa. A cela s'ajoute le reversement de la pension de retraite qui est venu soulager aujourd'hui les veuves et les orphelins, ayants droits des fonctionnaires disparus.

Comme on peut le constater, le Gouvernement tient tous ses engagements pris envers les fonctionnaires et surtout envers tous les ivoiriens. Depuis 2011, en effet, beaucoup d'efforts ont été consentis en faveur des fonctionnaires pour un montant global de 616 milliards pour assurer entre autre le paiement effectif de la totalité des revalorisations salariales actées y compris le déblocage des avancements indiciaires en 2014 et 2015, la reprise des avancements automatiques des fonctionnaires chaque deux ans, la promotion des fonctionnaires aux grades A4, A5, A6, A7.

PRIX D'EXCELLENCE

LES MEILLEURS FONCTIONNAIRES ET ADMINISTRATIONS REÇOIVENT LEURS PRIX

Les 2ème et 3ème meilleurs fonctionnaires et administrations publiques de Côte d'Ivoire ont reçu leurs chèques mercredi 04 avril 2018, au cours d'une cérémonie au ministère de la Fonction Publique.

Il s'agit d'un montant de 1.500.000 Fcfa pour les 2èmes et 1.000.000 Fcfa pour les 3èmes.

Au nom du Ministre de la Fonction Publique le Général Issa Coulibaly, le Directeur de Cabinet, Oka Séraphin, a indiqué que la remise des chèques aux récipiendaires s'inscrit dans le cadre du prolongement du prix national d'Excellence qui s'est déroulée le 4 août 2017, au Palais de la présidence.

A cette occasion, seuls les premiers dans chaque catégorie avaient reçu leur prix et il revenait aux ministères techniques d'organiser des cérémonies de récompenses pour la remise du 2ème et 3ème prix au sein de leur département.

La cérémonie du ministère de la Fonction Publique a eu lieu le 28 novembre 2017 à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) où les prix de la 2ème et 3ème meilleure administration ont été respectivement octroyés aux service Grandes Entreprises de la Direction Générale des Impôts et le Centre d'Action Cultu-

relle d'Abobo.

Au titre des 2èmes et 3èmes meilleurs fonctionnaires, les récompenses ont été attribuées à Noungré Kouassi François, chef du service comptabilité à la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine (DAFP) et Koukoualé Beugré, ingénieur des techniques des mines, chef de service à la direction départementale des Mines de Divo.

Ces récipiendaires qui avaient déjà reçu chacun un trophée et un diplôme, ont perçu au cours de cette cérémonie leurs enveloppes.

Le prix national d'excellence vise à rendre hommage, chaque année, à la veille de l'indépendance, aux femmes et aux hommes qui se sont distingués par la qualité de leur travail.

Dominique OUANDJE



Les lauréats en compagnie du Directeur de Cabinet OKA Séraphin et du D.G de la Fonction Publique AKA Koffi Bernard

CONCOURS ADMINISTRATIFS

LA FONCTION PUBLIQUE PLÉBISCITÉE

Le Général Issa COULIBALY a reçu officiellement, le jeudi 11 janvier dernier, la médaille d'Officier dans l'Ordre National du mérite obtenu par le Dr Brice KOUASSI, Directeur des Concours de la Fonction Publique. Cette réception a été l'occasion pour le Ministre de la Fonction Publique de rappeler ses ambitions pour une Fonction Publique modèle.



Le Général Issa COULIBALY reçoit le Dr Brice KOUASSI, Officier de l'Ordre National du mérite

Le Directeur des Concours, Dr KOUASSI Brice, a dédié sa médaille au Ministre qui, selon lui, a su créer le cadre institutionnel pour l'organisation des Concours Administratifs propres et crédibles. En effet, les principales innovations qui ont rythmé les compositions au titre de la session 2017 ont permis à tous les candidats de composer dans de meilleures dispositions. On pourrait citer, entre autre, la déconcentration des centres de compositions ; permettant ainsi à nombre de postulants de ne plus effectuer de longs trajets jusqu'à Abidjan pour composer.

On note également les compositions assistées par ordinateurs. Cette disposition vise à faire composer les candidats sur des ordinateurs, favorisant une célérité dans les corrections. Ces principales innovations sont appuyées par un nouveau dispositif médical dans les centres de composition. Il s'agit de l'installation des pôles médicaux d'urgence pour prévenir tout cas d'anxiété ou de stress pendant les compositions.

Le fait majeur, révélé par le Directeur des Concours, au cours de la session 2017, est l'organisation d'une session de remplacement pour tous les candidats qui n'ont pu composer lors de la session normale pour cause de maladie. Enfin, on peut également citer l'acquisition de matériels de pointe et des salles spécialisées pour les compositions des personnes malvoyantes qui

ont l'occasion de travailler dans d'excellentes conditions que par le passé et ainsi de bénéficier de promotion au même titre que tous les autres postulants.

Autant de dispositifs nouveaux qui ont rassuré l'opinion nationale et qui ont valu à cette direction centrale de la Fonction Publique, objet de toutes les sollicitations et de toutes les critiques, la reconnaissance nationale du mérite. Car ce sont, là visiblement, des dispositions nouvelles qui rassurent l'opinion publique nationale et tous les postulants à un premier emploi sur le vent de changement et du renouveau qui souffle sur la Fonction Publique, depuis l'avènement du Général Issa COULIBALY.

Pour l'heureux récipiendaire, c'est à juste titre qu'il dédie sa médaille au Ministre qui reste le maître d'œuvre de la nouvelle vision de la Fonction Publique qui est de bâtir une Administration Publique Moderne qui, à l'instar du secteur privé, intègre la performance et la culture du résultat : « Cette médaille est d'abord la vôtre pour avoir su nous inculquer votre vision, votre ambition de faire de la Fonction Publique une administration moderne (...) » a-t-il déclaré.

Pour le Ministre de la Fonction Publique, ce prix vient couronner le mérite du Directeur des Concours pour la mise en œuvre effective des instructions et autres directives pour l'organisation des concours administratifs crédibles.

Aussi à son attention, le Général Issa COULIBALY dira ceci : « C'est votre travail, votre professionnalisme qui ont été reconnus. Le travail, le travail, rien que le travail paie toujours(...) ». À tous ses collaborateurs présents à cette sympathique rencontre, le Ministre a rappelé que « autour du Ministre, il y a de bons collaborateurs. C'est une enveloppe qu'on nous donne et c'est à nous de lui donner un contenu. Je le félicite pour son humilité et pour sa modestie. »

DIARRA Ahmed Michael

LA DIRECTION DES CONCOURS



La Direction des Concours est une direction centrale de la Direction Générale du Ministère de la Fonction Publique. Elle a pour mission :

- D'élaborer le calendrier des concours ;
- D'organiser les concours de recrutement ;
- D'organiser les concours de promotions des personnels des administrations de l'Etat et des Etablissements Publics Nationaux ;
- De concevoir les outils d'information relatifs aux concours administratifs ; d'assurer la préparation des candidats aux concours administratifs.

La Direction des Concours est dirigée par un Directeur nommé par décret. Il a rang de Directeur d'Administration Centrale.

Elle comprend trois sous-directions qui sont :

- La sous-Direction des concours directs ;
- La sous- Direction des concours professionnels ;
- La sous-Direction de l'Information et de l'Orientation.

CONCLUSION

Cette rubrique a pour but de présenter les missions et attributions dévolues à la Direction des Concours afin de permettre aux usagers, fonctionnaires et agents de l'Etat de mieux connaître l'action du gouvernement en matière d'emploi.

Mme KOUHIE Danielle

OKA KOUADIO SÉRAPHIN,

DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DEXTERITE ET RIGUEUR AU SERVICE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE



Bonjour Monsieur le Directeur de Cabinet ! Merci de nous recevoir pour parler un peu de vous !

Bonjour et merci de l'opportunité que vous m'offrez de me présenter véritablement aux lecteurs de notre magazine.

Présentez-vous à nos lecteurs ?

A l'état civil, je me nomme Monsieur OKA Kouadio Séraphin. Je suis né en 1974 à Kimoukro, dans la Sous-Préfecture de Toumodi. J'y ai fait mon enfance et débuté l'école primaire avant mon départ pour Béoumi où j'ai obtenu mon entrée en 6ème ainsi que le BEPC au Lycée Moderne de ladite ville. En 1992, je suis orienté au Lycée Moderne de Sakassou où j'ai débuté mon second cycle avant de l'achever au Lycée Robert Léon de Grand-Bassam, là où j'obtins un Baccalauréat scientifique en 1997.

Orienté par la suite à la Faculté de Droit de l'Université d'Abidjan-Cocody, je sors de celle-ci avec une Maîtrise en Science Juridique option Droit Privé, Professions Judiciaires. Parallèlement à cela, j'ai préparé et obtenu un Master 2 en Gestion des Ressources Humaines en 2007, avant de décrocher un DESS en Information Documentaire, option Archiviste.

Aussi, lorsque j'étais étudiant, j'ai été désigné en qualité de Commissaire d'Enquête et Dénonciation de la section estudiantine à la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme de 1998 à 2003.

Je suis également titulaire d'un Certificat en Contrôle de Gestion et d'Audit obtenu à Abidjan, d'un Certificat en Management, Leadership et Gestion de Crise obtenu à Paris et d'un Certificat en Management d'Actions et des Procédures Législatives à l'Université Senghor d'Alexandrie en Egypte. Je suis de même diplômé de l'Académie Internationale de Droit Constitutionnel de Tunis (Tunisie). Voilà succinctement résumé mon cursus Scolaire et Universitaire.

Concernant ma carrière professionnelle, tout a débuté en 2006. Elle m'a successivement conduit à la Direction de la Formation, de la Communication et de la Documentation du Trésor Public, puis en 2007, à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme Auditeur. J'ai aussi été enseignant en Archivistique et en Documentation dans des Universités privées et publiques de Côte d'Ivoire de 2007 à 2017.

En 2008, j'ai intégré l'Assemblée Nationale en qualité d'Administrateur à la Direction des Services Législatifs. L'année 2009 a été celle de mon recrutement à la Cour Suprême en qualité de Consultant et Conseiller Technique du Président de la Chambre des Comptes et Vice-Président de la Cour Suprême. J'ai passé quatre années dans cette haute juridiction.

J'ai exercé en qualité d'Expert à l'ONG Internationale Save the Children et à la section ivoirienne de l'UNESCO. Pour le compte de plusieurs Cabinets Internationaux notamment International Consulting Corporation (I2C), Performance Consulting Group et CIFEC, pour ne citer que ceux-là, j'ai agi

en qualité d'Expert en matière Juridique, de Gestion, d'Organisation et de la Communication, de la Documentation et des Archives.

C'est fort de cette expérience acquise dans plusieurs Administrations Publiques, Privées et Internationales que le Général Issa COULIBALY, alors Ministre des Eaux et Forêts, m'a fait confiance en me faisant appel pour occuper les fonctions de Directeur de Cabinet Adjoint de ce Département Ministériel dont il avait la charge et dans lequel j'ai été également nommé Coordinateur de la Loi de Programmation Militaire.

En juillet 2017, lorsqu'il a été nommé Ministre de la Fonction Publique, il a bien voulu me réitérer sa confiance en me promouvant à la fonction de Directeur de Cabinet du Ministère de la Fonction Publique. Voilà dans l'ensemble, ce que je peux vous dire de mon parcours professionnel.

Monsieur le Directeur de Cabinet, on aimerait savoir si vous êtes marié et combien d'enfants avez-vous ?

Depuis plusieurs années, je suis en couple avec une très merveilleuse femme qui m'a donné trois beaux enfants.

Vous avez eu un passage à l'Assemblée Nationale qui était jusqu'à une date récente, l'unique institution détentrice du pouvoir législatif de notre pays (avant la création du Sénat ndlr). Une expérience particulière dans votre riche cursus ?

Effectivement, mon passage à l'Assemblée Nationale ivoirienne a été une expérience particulièrement très enrichissante. Toutefois, je voudrais de même faire cas d'autres expériences vécues ; je pense notamment à mon passage à la BCEAO où j'ai appris la rigueur en termes de ponctualité, d'assiduité, de respect des procédures et de la hiérarchie, etc. J'ai vraiment beaucoup appris sur ces questions à la BCEAO. Mon expérience à la Cour Suprême, par exemple, m'a également beaucoup édifié sur la pratique du Management et de la Négociation pour obtenir gain de cause. Pour revenir sur l'expérience de mon passage à l'Assemblée Nationale, je dirais que celle-ci m'a instruit sur le Lobbying, ce que les constitutionnalistes appellent « le Parlementarisme de Couloir », pour glaner la majorité requise dans le vote d'une loi par exemple. J'y ai également acquis de l'expérience en matière administrative et parlementaire, en matière de technique de rédaction aussi bien d'actes administratifs que législatifs, etc.

Autre chose que j'aimerais bien souligner, c'est le regard trompeur que pourrait renvoyer cette prestigieuse institution à l'observateur extérieur. En effet, l'on pourrait dire que l'Assemblée Nationale semble être une « petite Administration » à première vue ; mais, à bien y regarder ou pour l'observateur interne, vous constaterez que les décisions qu'elle prend, aussi petites soient-elles, font des vagues. C'est donc une Administration dans laquelle il faut être très équilibré, très regardant, très minutieux dans son verbe comme dans son action. J'y ai donc appris à m'interroger et à interroger.

Sur ce point, je finirais pour dire que j'ai particulièrement appris à faire face à l'adversité qu'on peut souvent y rencontrer, comme dans tout milieu professionnel.

Vous êtes réputé pour être un travailleur acharné, à la limite un perfectionniste. Avez-vous le sentiment d'avoir toujours été compris et suivi par vos collaborateurs ?

Travailleur acharné ? Perfectionniste ? Je ne saurais vous le dire ! Ce sera certainement à ceux qui me connaissent de me juger. Mais ce dont je suis certain c'est que durant mon parcours professionnel, j'ai appris à aimer le travail bien fait ; raison pour laquelle je prends autant de précautions pour obtenir un meilleur rendu.

Je pourrais vous confesser que ma quête permanente du travail bien fait a été renforcée par Monsieur le Ministre, le Général Issa COULIBALY, depuis que je travaille sous son autorité. Vous pouvez d'ailleurs constater que depuis son arrivée à la tête de ce Département Ministériel qui reste très stratégique et occupe une place de choix dans le projet d'émergence de la Côte d'Ivoire, conduite par le Premier Ministre, Monsieur Amadou GON COULIBALY sous l'égide du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, les choses ont positivement changé.

Lorsqu'on a le privilège d'être des proches collaborateurs de ces personnalités connues pour leur mérite au travail, mais surtout principalement leur exigence du travail bien fait, c'est perpétuellement un challenge à rechercher. Dès lors, on ne peut qu'être acharné au travail, d'autant plus qu'exercer au Département de la Fonction Publique requiert absolument qu'on s'y implique corps et âme pour satisfaire nos concitoyens fonctionnaires et usagers du service public.

J'ai donc fait mien ce caractère de ces personnalités que j'ai érigé en mode de manager à mon niveau de responsabilité. J'invite à cet effet, mes collaborateurs à être aussi meilleurs, dans leur domaine.

Cependant, ai-je toujours été compris et suivi par ceux qui travaillent sous mon autorité ? A ce niveau, je pense qu'il y a des collaborateurs qui me trouvent très rigoureux car, pour eux, je ne suis jamais satisfait. Mais, constatez vous-mêmes, le Ministre Issa COULIBALY, ayant une obligation de résultats dans la mission à lui confiée par le Premier Ministre Amadou GON COULIBALY et le Président de la République, se doit d'être perfectionniste. Il est certes difficile de suivre ce rythme à priori, mais les collaborateurs finissent toujours par comprendre que nous faisons cela pour la cause commune et le bien-être de l'ensemble de nos concitoyens.

Cette grande débauche d'énergie, à la fois intellectuelle et physique n'a-t-elle pas d'incidence sur votre vie familiale ?

Bien évidemment ! Je vous assure que quiconque occupe un poste de responsabilité qui englutit pratiquement les 6/7 de son temps souffre de l'impact sur la vie de famille. Mais, je crois qu'à tous les niveaux de la vie d'exercice et de responsabi-

lité, chaque être humain doit faire un sacrifice. Il est aussi bon de se sentir redevable envers notre employeur pour qui nous avons un devoir de disponibilité.

A ce niveau, sous l'impulsion du Ministre, le Général Issa COULIBALY, mes collaborateurs et moi, consacrons assez de temps au travail pour atteindre les objectifs qui nous sont fixés. Comme illustration : le lundi de Pâques, j'ai convoqué des collaborateurs à mon bureau pour une séance de travail jusqu'à très tard. Au cours de celle-ci, certains ont reçu des appels de leurs épouses. Ce qui paraît normal mais, je pense que nos familles devraient comprendre notre passion d'accomplir le devoir du service public.

Votre nomination en qualité de Directeur de Cabinet d'un des Départements Ministériels les plus mouvementés qu'est la Fonction Publique, est-elle un challenge pour vous ?

Un challenge, je ne sais pas. Mais ce que je peux vous dire est que dans ma conception, le travail est d'abord un sacerdoce. On doit faire et bien faire ce qu'on a à faire. En ce qui nous concerne, vu l'ampleur des responsabilités qui sont les nôtres, nous devons être à la hauteur et mériter la confiance que Monsieur le Ministre de la Fonction Publique a bien voulu nous confier.

Toutefois, ce qui retient mon attention c'est de savoir que chaque acte que nous posons, impacte la vie de nombreux ivoiriens. Je précise que, depuis l'arrivée du Ministre Issa COULIBALY à la tête de ce Département Ministériel, le service administratif s'est nettement amélioré.

Comment arrivez-vous à coordonner toutes les activités du Ministère avec vos collaborateurs dont certains sont vos aînés ?

Je rappelle que le fonctionnement de l'Administration obéit à des règles et à des exigences qui dérivent du sacro-saint principe qu'est celui de la hiérarchie administrative. Nous appuyant donc sur ce principe et par l'autorité que nous confère la loi, nous agissons en toute conscience professionnelle, sans complaisance mais avec beaucoup de courtoisie, dans l'exercice de nos fonctions. D'ailleurs, je profite de cette occasion pour remercier tous mes collaborateurs, à tous les niveaux que ce soient, pour leur sens du professionnalisme et du dépassement de soi dans l'accomplissement de cette noble mission qui est d'être au service de notre cher pays et de nos concitoyens.

On vous a vu débordant d'énergie face aux syndicalistes dans les négociations qui ont abouti à la signature des deux protocoles d'accords portant trêve sociale et revendications salariales. Vous avez semblé très à l'aise au cours de ces discussions. Votre passé de syndicaliste y est-il pour quelque chose ?

Vous savez, chez nous, il y a un dicton qui dit ceci : « celui qui suit le chemin tracé par l'éléphant ne se fera jamais mouillé



par la rosée ». Effectivement, nous avons été très à l'aise lors de ces discussions, non pas du fait d'un passé quelconque, mais pour les sillons tracés par le Président de la République qui sont d'améliorer les conditions de vie et de travail des ivoiriens en général et des fonctionnaires en particulier. C'est bien ce qui a créé et favorisé l'atmosphère adéquate de dialogue et d'échanges avec les syndicats en présence. A cet effet, nous avons baigné dans un environnement de discussion très cordial.

Aussi, nous saluons l'implication active et le soutien sans faille du Premier Ministre et du Ministre de la Fonction Publique qui ont facilité notre démarche à tous les niveaux. Les différents syndicats présents sont de même à saluer pour leur sens du dialogue et de responsabilité avérés dans la signature de ce protocole d'accord.

L'ambition de Monsieur le Ministre est de promouvoir une Administration Publique performante. Vous qui êtes chargé de veiller à la réalisation de cette ambition sur le terrain, pensez-vous pouvoir y arriver eu égard à la persistance de certaines habitudes qui ont contribué à ternir l'image et la notoriété de l'Administration Publique ?

Vous savez, cette vision du Ministre de la Fonction Publique n'est qu'un des engrais de mise en œuvre de l'ambitieuse politique de développement de la Côte d'Ivoire annoncée par le Président de la République. L'idée du Président de la République et du Premier Ministre qu'a dû s'approprier le Ministre de la Fonction Publique, c'est bien d'avoir : une administration capable de porter le secteur privé, une administration ayant la culture du résultat et une administration publique capable de contrôler, de réguler et de faire des prescriptions gagnant-gagnant au secteur privé. Nul doute, l'idée est noble et le Général Issa COULIBALY ne cesse de la clamer et d'œuvrer pour sa réalisation.

Vous sembliez dire tout à l'heure que je suis perfectionniste ; si je le suis c'est que je regarde et suis tous les détails. Effectivement, Monsieur le Ministre m'a demandé de faire en sorte que la vision qu'il a de l'Administration soit matérialisée. C'est avec un grand plaisir que je m'attelle à cette tâche, pour parvenir à redorer le blason du Ministère de la Fonction Publique, en faisant d'elle une Administration moderne et performante au service du développement socioéconomique de la Côte d'Ivoire. J'entends mettre en œuvre et faire respecter cette volonté de celui qui m'a fait confiance et m'a nommé en qualité de Directeur de Cabinet.

Vous savez, Monsieur le Ministre a eu cette vision tout simplement pour permettre la réalisation de l'ambition du Président de la République qui est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent. Pour ce faire, il faut nécessairement une Administration Publique à même de porter le secteur privé. C'est sur ces acteurs publics que le Chef de l'Etat voudrait bien compter pour aider à l'aboutissement de ce noble projet. Le

secteur privé ne pourrait pas véritablement se déployer sans un secteur public en phase, capable de contrôler, d'orienter et de porter les choix à prescrire au privé. Pour y arriver, il faut des fonctionnaires et agents de l'Etat d'une certaine qualité et d'une probité à toute épreuve.

Des décisions courageuses seront-elles donc à prendre pour y arriver ?

Oui ! Et déjà le Ministre de la Fonction Publique s'y attèle. La première décision courageuse était de valider la dépense de deux milliards (2.000.000.000) de francs CFA pour la forma-



tion de 3500 cadres ivoiriens à HEC. Ce qui n'a pas été une décision facile à prendre au regard de la baisse des recettes de l'Etat pendant cette période.

De plus, ne dit-on pas que la charité bien ordonnée commence par soi-même ? c'est fort de cela que le Ministre a bien voulu donner l'exemple dans le Département Ministériel dont il a la charge, non pas pour faire des réformes tapageuses annoncées dans la presse çà et là, mais pour entreprendre des réformes structurelles dans le sens de redynamiser la manière de travailler et faire en sorte que la célérité soit de mise dans le traitement des dossiers des fonctionnaires désormais, ce qui a été fait.

C'est ainsi que depuis son arrivée en juillet 2017, plus de 10.000 dossiers de pensions de retraite, 8.000 dossiers de premier mandatement et plus de 12.000 dossiers de promotion ont pu être diligemment traités pour le bonheur des Ivoiriens. Puis-je vous assurer que Monsieur le Ministre, soucieux du bien-être de ses concitoyens fonctionnaires, entend poursuivre sur cette cadence. En ce qui nous concerne, nous sommes commis pour veiller à l'exécution de cette politique du Ministre.

Par ailleurs, le Ministre a, au niveau des concours, pris des mesures pour assainir les procédures et faire un recadrage par l'installation d'une équipe de veille pour chopper les fraudeurs.

De quoi est constituée votre journée de travail ?

L'essentiel de ma tâche quotidienne consiste à assister le Ministre dans la conduite de la politique du Gouvernement en ce qui concerne le département de la Fonction Publique dont il a la charge. Je filtre tous les courriers et les actes administratifs qui doivent être soumis à la signature du Ministre. A cet effet,

je contrôle tant la régularité que la conformité aux normes administratives de tous les documents produits par l'ensemble des services du Ministère et soumis à la signature du Ministre. Ainsi, avant que le Ministre n'y appose sa signature, j'en vérifie le contenu, notamment le style d'écriture, qui sied à la rédaction administrative en termes de forme et de fond. Car, étant donné que la quasi-totalité des actes signés par le Ministre impactent la vie de nos concitoyens, rien ne doit être pris à la légère.

Par ailleurs, j'accompagne parfois le Ministre à ses audiences ou ses séances de travail au Cabinet comme en dehors du Cabinet. Je veille au bon fonctionnement de l'ensemble des services et des tâches confiées par le Ministre à tous les agents qui sont sous son autorité directe.

Quels sont vos loisirs et vos mets préférés ?

J'aime le sport notamment le football et les arts martiaux. J'ai pratiqué le shotokan et j'ai même entraîné une équipe. Aujourd'hui, avec la sédentarisation, on perd un peu la pratique. J'aime surtout la campagne pour le calme qu'elle procure. Voilà un peu mes loisirs. En termes de plat préféré, j'apprécie beaucoup l'Attiéké.

par **OUANDJÉ Dominique,**
Mme DIOMANDÉ Habibata, TRAORÉ Mamadou



Téléchargez gratuitement votre magazine sur le site du Ministère de la Fonction Publique: www.fonctionpublique.gouv.ci

LANCEMENT DES CONCOURS ADMINISTRATIFS 2018

TRANSPARENCE ET CREDIBILITE POUR UN RENOUVELLEMENT QUALITATIF DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE IVOIRIENNE



Le Général Issa COULIBALY accompagné de ses proches collaborateurs lors de la cérémonie de lancement des concours administratifs 2018

Le Ministre de la Fonction Publique, le Général Issa Coulibaly, a procédé, le mardi 13 mars 2018, au lancement officiel de la session 2018 des concours administratifs dont les inscriptions en ligne ont débuté le 14 mars 2018.

Dans ses propos liminaires, Monsieur le Ministre a annoncé qu'il sera « sans pitié » pour tout agent qui se fera prendre dans un quelconque trafic de fraude, à l'occasion des concours que son département organise. Sa « main ne tremblera pas pour châtier » de la manière la plus forte les collaborateurs indélicats.

En effet, comme l'année dernière, le Général Issa Coulibaly veut des concours propres, sans « réseaux », parce que « les réseaux dans les concours administratifs, c'est fini ». Il a invité tout le monde à retenir que son « credo est d'amener les Ivoiriens à sortir de la logique des réseaux pour s'inscrire dans celle du mérite ». C'est pourquoi, il demande aux candidats de bien préparer les concours. Quant aux parents, ils devraient plutôt les aider dans ce sens, au lieu de « céder à la dictature des enfants », conseille le Ministre. Encore une fois, le Général Issa Coulibaly rappelle que son « ambition est d'organiser un

recrutement dépourvu de toute contestation, pour mettre à la disposition des administrations publiques des ressources humaines de qualité ». D'où l'introduction, entre autres, du numérique dans tout le processus des concours, afin de « juguler les comportements répréhensibles qui ternissaient la notoriété du ministère de la Fonction Publique ».

Des recrutements faits de manière transparente sont aussi, du point de vue du Ministre, un gage d'une administration publique performante, à la mesure de la vision du Chef de l'Etat et du Gouvernement. C'est-à-dire une administration fondée sur « les notions du mérite, de l'excellence et du travail » qui faisaient de la Côte d'Ivoire, jadis, un exemple dont les autres venaient s'inspirer, rappelle-t-il. Cette année, ce sont 379 concours qui seront organisés. Onze villes ont été retenues pour les compositions. Il y a 9 644 postes budgétaires contre 10 mille en 2017.

Comme l'an dernier, le secteur de la santé se taille la part du lion avec 2 945 places. De nouveaux emplois dans ce secteur arrivent. Il s'agit des Ingénieurs des Services de Santé, option économie de la santé. La session 2018 prend fin le 30 no-

vembre prochain, avec la publication des résultats en ligne.

Le Ministre Issa Coulibaly a également noté que ses services ont traité, en moins de 6 mois, un passif de 6 012 dossiers de nouveaux fonctionnaires et 4 654 dossiers de pension pour les fonctionnaires admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Parmi les dossiers, certains étaient en souffrance depuis une dizaine d'années. Cette prouesse a été possible grâce aux nombreuses réformes mises en place pour rendre le travail fluide. Un nouveau mode de traitement des actes administratifs est en vigueur. Tout est fait de manière numérique avec pour avantages la célérité et des délais raisonnables, et surtout de « lutter contre les pratiques et abus de tous ordres (...) », a-t-il expliqué.

Son ambition, à travers l'arsenal de réformes déployées, est « de redonner à l'administration ivoirienne, ses lettres de noblesse conformément à la feuille de route du Gouvernement et du Président de la République qui est de positionner la Côte d'Ivoire aux rangs des nations émergentes ».

L'an dernier déjà, la session des concours a été marquée par des réformes qui ont apporté de « l'efficacité » au niveau de l'organisation. Au nombre de celles-ci, la décentralisation des sites de composition, les compositions assistées par ordinateur, la promotion des personnes mal voyantes et l'installation de pools médicaux d'urgence dans les centres de composition.

L'autre point fort de l'intervention du Ministre a porté sur le paiement du stock des arriérés.

Le Ministre de la Fonction Publique a saisi l'occasion pour prendre à témoin la presse sur le respect des engagements du gouvernement relativement aux accords convenus en 2017 avec les syndicats dans le cadre de la trêve sociale. Le paiement du stock des arriérés dû aux fonctionnaires a démarré depuis fin janvier 2018. Et ce n'est pas tout. Toutes les autres mesures connaissent un début d'exécution. Il s'agit de la bonification indiciaire catégorielle de 150 ou 100 points, l'institution d'un régime indemnitaire particulier au profit du personnel pénitentiaire, la revalorisation de l'indemnité contributive

au logement du personnel paramilitaire, l'octroi aux pompiers civils d'une indemnité contributive au logement, le précompte à la source au profit des syndicats et l'intégration à la Fonction Publique de tous les agents journaliers. Aussi, demande-t-il aux syndicats de respecter leurs engagements, en contrepartie des bonnes dispositions et des efforts du gouvernement.

Pour finir, il a indiqué, qu'il n'y a aucune opération de rattrapage ethnique dans le cadre des recrutements à la Fonction Publique ivoirienne. Le Ministre en charge du département est catégorique là-dessus. Il se demande de quelles études statistiques disposent ceux qui véhiculent « ces élucubrations » négatives « pour la cohésion sociale ». Il veut savoir quelles sont les ethnies qui sont en retard, quelle est la dimension de



une vue de l'assistance lors de la cérémonie de lancement des concours administratifs 2018

ce retard et quelles en sont les raisons. En ce qui le concerne, il n'a jamais entendu « parler du retard d'une ethnie par rapport à une autre ». Selon le Ministre, ce genre de propos se fonde sur les noms. Dans ce cas, cela lui paraît être « une entreprise hasardeuse de se baser, aujourd'hui, sur les noms et prénoms pour préjuger de l'ethnie d'un candidat admis ou ayant échoué », parce que la Côte d'Ivoire, explique-t-il, se caractérise par un brassage des populations. De sorte que les noms ne traduisent pas toujours une réalité ethnique. Il appelle donc à sortir de « ces élucubrations pour s'atteler à ce qu'il y a de plus essentiel », à savoir, « la construction d'une nation forte qui s'attache aux combats qui valent la peine d'être menés, comme celui du développement ».

TRAORE Mamadou



L' Education Reussie

SIEGE SOCIAL : ABIDJAN - PLATEAU
SERVICE D'ECOUTE CLIENT: 20 21 29 18 / 67 78 14 43
DIRECTION RELATIONS PUBLIQUES: 07 09 72 43 / 67 78 14 41

2018



ALEPHCI ET MAFOP POUR UNE ALLIANCE REUSSIE ET DURABLE

Depuis 1989, à Abidjan, plateau à l'avenue
Marchand, entre CORIS BANK, et l'ecole
PIGIER

infoline: 20 21 29 18 / 67 78 14 43
email: infos.aleph@gmail.com

CONCOURS ADMINISTRATIFS 2018

L'ORGANISATION MISE EN PLACE PAR LE MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'organisation des concours administratifs apparaît comme l'une des missions qui touchent le grand public. Dans le souci d'éclairer les usagers et de crédibiliser le recrutement à la Fonction Publique, le Ministère s'est tourné vers des solutions alliant rigueur, transparence et équité.

Après le lancement des concours administratifs, l'étape de l'enrôlement des candidats est immédiatement suivie de celle de l'organisation effective desdits concours. Avant les compositions, l'on procède à une re-verification des dossiers de candidature afin de réduire au minimum les irrégularités qui aurait échappé aux agents.

RE-VERIFICATION DES DOSSIERS

Une équipe d'une vingtaine d'agents du ministère de la Fonction Publique assistée de personnes extérieures, pour plus d'objectivité, procède à une nouvelle vérification des dossiers de candidatures.

EDITION DES CONVOCATIONS

Il a été de tradition, chaque mercredi, de publier dans la presse gouvernementale fraternité matin, le programme des concours du samedi de la même semaine. Avant cela, en début de semaine, les candidats ont les possibilités de consulter et d'imprimer leur convocation individuelle à partir du site internet du ministère. Ce document leur est exigé avant tout accès en salle de composition.

SEANCES DE TRAVAIL AVEC LES ACTEURS DES ACTIVITES DANS LES CENTRES DE COMPOSITION (Chefs de centres et Adjoints, Chefs du secrétariat et Superviseurs)

Afin de donner un cachet particulier de bonne organisation et de crédibilité, il a été fait appel à des universitaires dans une logique de structuration de l'organisation des concours. Tous les vendredis, la veille des compositions de samedi, ces différents administrateurs de centre de composition sont réunis pour une mise à niveau des savoirs avant de se rendre dans lesdits centres afin de procéder à leurs préparations. Chaque



acteur reçoit au sortir de cette rencontre un kit comprenant un ordre de mission et les documents relatifs au déroulement des épreuves.

Ainsi, un centre de composition comprend un chef de secrétariat et ses membres, un superviseur, un médecin et des infirmiers.

ATTRIBUTIONS DES DIFFERENTS ADMINISTRATEURS DES CENTRES

Le Chef de centre de composition

Le chef de centre représente le Directeur des Concours dans le centre de composition. Il en est son administrateur et secondé dans cette tâche par son adjoint. Lors du déroulement des concours, il travaille en étroite collaboration avec le chef de secrétariat et garde un contact suivie avec le secrétariat permanent. Il est également le premier responsable du centre et l'administre selon les procédures éditées pour l'organisation des concours.

A ce titre, le Chef du centre a pour mission de vérifier la présence et la ponctualité des membres du secrétariat et des surveillants. Aussi, il doit s'assurer que tous les acteurs ont pris connaissances des consignes éditées. Il a également, en charge

le retrait et le convoyage des preuves sur les centres avec son adjoint. Avec ce dernier et les membres du secrétariat, ils veillent à la bonne distribution des sujets dans les salles.

Toutefois, il est chargé avec son adjoint de retourner les copies des candidats au secrétariat permanent des concours à la fin des compositions.

Le superviseur

Le superviseur a pour tâche d'observer dans leurs centres d'affectation le déroulement des compositions, de relever les éventuelles défaillances et de les porter à la connaissance du Directeur des Concours. Il a un rôle de supervision et d'observation, en ce sens qu'il constate la bonne organisation ou les dysfonctionnements et rendre compte à la Direction des Concours.

De ce fait, sa mission ne consiste pas à interférer dans la mission dévolue au Chef de centre.

Le chef de secrétariat

Son rôle à lui, d'abord l'acheminement du matériel technique sur le centre et de veiller à sa préparation. A cette tâche il faut ajouter l'organisation de son secrétariat et la vérification de l'identité des membres et des surveillants qui le composent. Il participe aussi à la distribution des enveloppes et des sujets dans les salles de composition et affecte les surveillants. Il est chargé avec son secrétariat de réceptionner les copies des salles après chaque composition, de procéder au contrôle de ces copies et des procès-verbaux de surveillance en présence des surveillants. Et enfin, il remplit tous les documents d'accompagnement (décompte des copies, récapitulatif des absents, fiche de transmission au secrétariat permanent etc.) et les faits signer par le chef de centre.

Le pôle médical d'urgence

Composé de médecins et infirmiers, le pôle médical d'urgence a deux objectifs majeurs. Il s'agit de la prise en charge médicale rapide et efficiente des candidats et de l'équipe chargée de l'organisation du concours ainsi que leur orientation vers les structures spécialisées pour un suivi plus adapté lorsque l'état clinique l'impose.

ROLE DU SECRETARIAT PERMANENT

Le secrétariat permanent coordonne toutes les activités de composition. A ce titre, il prépare un kit pour chaque centre de composition. Ce kit comprend les épreuves concernées dans le centre, les copies de compositions et brouillons, les documents de gestion administrative du centre dont la liste nominative des acteurs du centre. Il est également, en contact permanent avec les chefs de centres pour répondre à toute sollicitation d'urgence au cas échéant.

Enfin, il réceptionne les enveloppes des copies que le chef de centre et celui du secrétariat du centre lui ramène à la fin

d'une session de composition en vue de leur conditionnement pour correction.

COMPOSTAGE ET CORRECTION

Traitement et conditionnement des copies avant corrections

Le secrétariat permanent procède à l'anonymat et l'ététement des copies avant les séances de corrections.

Convocation des correcteurs

Les correcteurs sont retenus sur la base d'un formulaire qu'ils auront renseigné. Sur la base des données recueillies, ils sont convoqués aux corrections.

Séance de correction

Sous la supervision des Sous-directeurs de la Direction des Concours, les séances de corrections se déroulent dans des centres de corrections avec un secrétariat de correction.

Saisie des notes et préparation de la délibération

Séance de saisie des notes par le service informatique

Sur la base de relevés renseignés avec les anonymats, par les correcteurs, le service informatique procède à l'enregistrement des notes anonymes.

Préparation des séances de délibération

L'opération d'enregistrement des notes est suivie de la préparation des documents de délibération constitués de la liste des concours concernés avec leurs postes budgétaires, d'un relevé anonyme de notes et la moyenne des candidats classés par ordre de mérite.

DELIBERATION ET PROCLAMATION DES RESULTATS

De la composition du jury

La composition des membres du jury de délibération est fixée par l'arrêté n° 1831 /MFPPRA/DFC du 9 mars 2006 (modifiant l'arrêté n° 7444/MTFP/DFC du 28 août 2002) en ses articles 5 et 19.

De la proclamation des résultats

Après délibération anonyme, séance tenante, les cahiers de délibération sont transmis au service informatique pour l'édition de la liste nominative des admis en vue de leur validation par le président du jury après une dernière vérification.

Les résultats définitifs sont mis à la disposition du public sur le site internet du Ministre de la Fonction Publique (www.fonctionpublique.egouv.ci)

Mme Diomandé Maboundou

CONCOURS ADMINISTRATIFS 2018

LE REGIME JURIDIQUE DES CONCOURS ADMINISTRATIFS

La réglementation sur les concours administratifs, comprend l'ensemble des dispositions légales et réglementaires qui établissent de manière permanente les conditions d'organisation de ces concours.

Ces dispositions sont essentiellement fixées par :

La constitution

-la loi n° 92-570 du 11 septembre 1993 portant statut général de la fonction publique ;

-la loi de finances de l'année en cours ;

-le décret n° 93-607 du 2 juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la fonction publique ;

-le décret n° 93-608 du 2 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'administration de l'Etat et dans les établissements publics nationaux tel que modifié par le décret n° 2015-432 du juin 2015 ;

-le décret n° 94-412 du 03 août 1994 relatif aux concours professionnels spéciaux réservés à certains fonctionnaires ;

-le décret n° 2014-554 du 1er octobre 2014, portant organisation du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative

-l'arrêté n° 1831/MFPERA/DFC du 09 mars 2006 modifiant l'arrêté n° 7444/MTFP/DFC du 28 août 2002 portant organisation des jurys des concours de la fonction publique ;

-l'arrêté n° 20028/MTFPRA/DFC du 06 mars 2002 portant sur les réclamations liées aux résultats des différents concours administratifs.

L'ENTREE ET LA PROMOTION A LA FONCTION PUBLIQUE

Le concours est la principale voie pour l'entrée et la promotion au sein de la Fonction Publique. Pour ce faire, plusieurs textes fixent le cadre juridique de l'organisation des concours administratifs.

Ainsi, la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique en son article 33 alinéa 1 dispose que « les fonctionnaires sont recrutés par voie de concours, sauf dérogations prévues par décrets ».

C'est le lieu de souligner qu'il existe deux grandes catégories de concours qui regroupent en leur sein différents types de concours. Ce sont :

-Les concours d'accès à la Fonction Publique ou concours externes qui recouvrent à la fois les concours directs et les concours de recrutement.

-Les Concours de promotion ou concours internes que sont

les concours professionnels ordinaires, les concours professionnels spéciaux.

ORGANISATION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS

-L'ouverture du concours

L'article 10 du décret n° 93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique dispose que « les concours sont ouverts par arrêté du Ministre chargé de la Fonction Publique au moins quarante-cinq (45) jours avant la date fixée pour le début des épreuves. L'arrêté désigne les emplois concernés et détermine les épreuves et les conditions d'organisation des concours. Il est publié au journal officiel de la République de Côte d'Ivoire ».

-Les conditions requises pour faire acte de candidature sont définies aux articles 7 et 8 dudit décret.

L'article 7 précise que « l'âge minimum, pour recruter en qualité de fonctionnaire est fixé à dix-huit ans ; l'âge maximum à quarante ans pour ceux dont la limite d'âge est fixée à soixante ans ».

-L'article 8 détermine les pièces complètes des dossiers de candidature.

« Tout candidat à un emploi public doit produire un dossier comprenant notamment les pièces suivantes :

1- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu, ayant moins de six mois de date ;

2- un certificat de nationalité ;

3- un extrait du casier judiciaire ayant moins de trois mois de date ;

4- un état signalétique et des services militaires, ou toutes autres pièces établissant que l'intéressé est en règle vis-à-vis des lois de recrutement dans l'armée ;

5- un certificat de visite et de contre-visite médicale délivré par des médecins de l'administration et indiquant que l'intéressé remplit les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour occuper l'emploi et qu'il est indemne de toute affection grave ou contagieuse, dont la liste est fixée par décret en conseil des ministres ;

6- les diplômes ou titres par les diplômes ou titres par les dispositions particulières applicables à l'emploi ou les copies certifiées conformes de ces documents ;

7- une demande de candidature, établie sur papier libre écrite, datée et signée de la main du candidat et précisant l'emploi pour lequel il postule.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'autorité qui

a ouvert le concours trente jours au moins avant la date pour le début des épreuves.

La liste des candidats admis à concourir est arrêtée par le Ministre chargé de la Fonction Publique quinze jours au moins avant le début des épreuves .les candidats admis à concourir sont avisés par tout moyen.»

-droits d'inscription aux concours

les droits d'inscription aux concours sont déterminés par le décret n° 94-411 du 03 aout 1994 abrogeant et remplaçant l'article 2 du décret n° 84-119 du 07 mars 1984 instituant des droits d'inscription aux concours administratifs d'accès à la formation ainsi que des droits d'inscription aux concours professionnels et aux cours organisés par les centres de préparation administrative.

-les opérations du concours

Aux termes de l'article 11 du décret n° 93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique la liste des matières, la durée des épreuves, les coefficients et les notes éliminatoires, le cas échéant, sont fixés par arrêté conjoint du ministre technique intéressé et du Ministre chargé de la Fonction Publique.

L'article 12 du même décret indique que « le ministre chargé de la Fonction Publique désigne par arrêté les membres de la commission de surveillance des concours ; les membres du jury du choix des épreuves, les correcteurs des épreuves écrites et les membres du jury des épreuves orales.»

L'arrêté n° 1831/MFPERA/DFC du 09 mars 2006 modifiant l'arrêté n° 7444/MTPFP/DFC du 28 aout 2002 organise les jurys des concours de la Fonction Publique.

L'article 1 er de cet arrêté dispose qu'il existe cinq types de jurys :

-Le jury de surveillance

-La commission de choix des épreuves

-Le jury des corrections

-La commission d'examen des dossiers

-Le jury de délibération

Aux termes de l'article 19 : « sont désignés membres de jury des délibérations des concours, les mêmes que ceux du jury de choix des épreuves ».

L'article 20 quant à lui dispose que « les candidats sont admis par ordre de mérite jusqu'à concurrence des postes mis au concours. Nul ne peut être admis à un concours s'il n'a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20. Cependant le jury peut racheter jusqu'à 9,50/20 ».

LES RECLAMATIONS

Les arrêtés d'admission viennent marquer sans équivoque la volonté de l'administration de déclarer définitivement admises les personnes figurant sur les communiqués d'admission, cela après les contrôles d'usage.

Selon l'arrêté n° 2028/MTFPRA/DFC DU 06 MARS 2002 portant sur les réclamations liées aux résultats des différents

concours administratifs, il faut distinguer les conditions et la procédure pour exercer une réclamation à l'issue d'un concours.

-Les conditions d'exercice de la réclamation

La réclamation est recevable en cas d'erreur sur :

-Le numéro de composition de candidat,

-L'orthographe portant sur les nom et prénoms ;

-La date et le lieu de naissance.

Les réclamations portant sur les résultats des différents concours administratifs sont recevables dans un délai d'un mois à compter de la date de proclamation des résultats. Passé ce délai, aucune réclamation n'est recevable.

-La procédure d'exercice de la réclamation

La demande adressée au Directeur des Concours, est formulée par écrit.

BARRY Kadidiatou

DEFINITIONS DES CATEGORIES DE CONCOURS

CONCOURS DIRECTS

Peut faire acte de candidature tout ivoirien diplômé à la recherche d'un emploi et remplissant les conditions de candidature figurant dans le communiqué du concours désiré.

CONCOURS DE RECRUTEMENT

Peut faire acte de candidature tout ivoirien diplômé à la recherche d'un emploi et remplissant les conditions de candidature figurant dans le communiqué du concours désiré.

CONCOURS DE RECRUTEMENT EXCEPTIONNEL

Peut faire acte de candidature tout ivoirien en service dans un organisme public remplissant les conditions de candidature figurant dans le communiqué du concours désiré.

CONCOURS PROFESSIONNELS

Peut faire acte de candidature tout fonctionnaire en activité remplissant les conditions de candidature figurant dans le communiqué du concours désiré.

CONCOURS PROFESSIONNELS EXCEPTIONNELS

Peut faire acte de candidature tout fonctionnaire en activité remplissant les conditions de candidature figurant dans le communiqué du concours désiré.

CONCOURS DES AGENTS DE LA SANTE

Peut faire acte de candidature tout ivoirien diplômé à la recherche d'un emploi et remplissant les conditions de candidature figurant dans le communiqué du concours désiré.

LISTE DES CONCOURS 2018

CONCOURS DIRECTS

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
ADJOINT ADMINISTRATIF	C1	150	OPAJ - LOGIQUE- MISE AU NET
AGENT DE BUREAU	D1	50	MISE AU NET - CULTURE GENERALE
AGENT D'ENCADREMENT DES DOUANES	C1	50	MATHEMATIQUES - OPAJ - LOGIQUE
AGENT DE POLICE DE NAVIGATION, DES PECHEES ET PORTS	C3	150	MATHEMATIQUES, OPAJ - MISE AU NET
AGENT SERVANT (POMPIER CIVIL)	C3	300	MISE AU NET - MATHEMATIQUES - SVT (CONNAISSANCE DU CORPS HUMAIN)
AGENT TECHNIQUE D'IMPRIMERIE	C3	10	SPECIALITE - LOGIQUE
ASSISTANT COMPTABLE	B3	70	EPREUVE DE COMPTABILITE - LOGIQUE - CULTURE GENERALE
GARDE DE SOUS PREFECTURE	D1	50	MISE AU NET - CULTURE GENERALE
ASP option: CHAUFFEUR	D1	150	CODE DE LA ROUTE - CONDUITE ET ENTRETIEN DU VEHICULE ASSISTES PAR ORDINATEUR - CULTURE GENERALE
MAITRE(SSE) ADJOINT(E) D'EDUCATION PERMANENTE	C3	20	SVT (CONNAISSANCE DU CORPS HUMAIN, HYGIENE GENERALE) - MISE AU NET - LOGIQUE
MAITRE(SSE) D'EDUCATION PERMANENTE	B3	40	OPAJ - LOGIQUE - CULTURE GENERALE
MAITRE(SSE) D'EDUCATION PHYSIQUE	B3	35	
SECRETAIRE ASSISTANT COMPTABLE	B1	30	EPREUVE DE COMPTABILITE - LOGIQUE - CULTURE GENERALE
SECRETAIRE ASSISTANT DE DIRECTION	B1	50	SPECIALITES (MISE AU NET, ETUDE DE CAS) - LOGIQUE - CULTURE GENERALE
SECRETAIRE DE DIRECTION	B3	100	

PERSONNEL DE SANTE

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
AIDE SOIGNANT(E)	C1	150	SVT - LOGIQUE - MISE AU NET
SECRETAIRE MEDICALE	B3	20	SPECIALITE - LOGIQUE -CULTURE GENERALE
AGENT D'HYGIENE	D1	100	ETUDE DE DOSSIER
INFIRMIER(ERE)	B3	1100	
SAGE FEMME	B3	760	
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LA SANTE: HYGIENE ET ASSAINISSEMENT	B3	55	
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LA SANTE: IMAGERIE MEDICALE	B3	54	

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LA SANTE: KINESITHERAPIE	B3	25	ETUDE DE DOSSIER
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LA SANTE: BIOMEDICAL	B3	20	
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LA SANTE: BIOLOGIE MEDICALE (LABORATOIRE)	B3	117	
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LA SANTE: PREPARATION ET GESTION EN PHARMACIE	B3	85	
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LA SANTE: PROTHESE DENTAIRE	B3	5	
INGENIEUR DES SERVICES DE SANTE: ECONOMIE DE LA SANTE	A4	25	
SECRETAIRE ASSISTANT DE DIRECTION	B1	50	
SECRETAIRE DE DIRECTION	B3	100	
MEDECIN (GENERALISTE)	A4	320	
MEDECIN (INTERNE)	A4	50	
PHARMACIEN (GENERALISTE)	A4	85	
PHARMACIEN (INTERNE)	A4	25	
CHIRURGIEN DENTISTE	A4	25	
VETERINAIRE	A4	10	

CONCOURS DE RECRUTEMENT

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
ADJOINT TECHNIQUE DE LA STATISTIQUE	B3	10	SPECIALITE - CULTURE GENERALE – LOGIQUE
AGENT TECHNIQUE DE LA STATISTIQUE	C2	05	
ARCHIVISTE	B3	10	
ASSISTANT DOCUMENTALISTE	B3	02	
BIBLIOTHECAIRE	B3	10	
TECHNICIEN DE MUSEE	B3	05	
ANIMATEUR CULTUREL	B3	05	
ASSISTANT CONSERVATEUR D'ARCHIVES	A3	05	

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
ASSISTANT CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE	A3	05	SPECIALITE - CULTURE GENERALE – LOGIQUE
ASSISTANT CONSERVATEUR DOCUMENTATION	A3	03	
ASSISTANT CONSERVATEUR MUSEE	A3	03	
CONSEILLER ADJOINT ACTION CULTURELLE	A3	05	
ASSISTANT DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES: AGRICULTURE	B3	20	
ASSISTANT DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES: EAUX ET FORETS	B3	40	
ASSISTANT DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES: ELEVAGE	B3	20	
ASSISTANT DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES: HALIEUTE	B3	20	
ASSISTANT SOCIAL	B3	70	
ASSISTANT SOCIAL ADJOINT	C3	70	
CONSEILLER D'ACTION CULTURELLE	A4	5	
DOCUMENTALISTE	A4	5	
CONSERVATEUR D'ARCHIVES	A4	5	
CONSERVATEUR DE MUSEE	A4	5	
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE	A4	5	
DEMOGRAPHE	A4	2	
ARCHITECTE	A4	2	
JOURNALISTE	A4	7	
INGENIEUR DES TECHNIQUES: SCIENCES TOPOGRAPHIQUE ET GEOGRAPHIQUE	A3	5	
INGENIEUR DES TECHNIQUES: TRAVAUX PUBLICS	A3	15	
INGENIEUR DES TECHNIQUES: BATIMENT ET URBANISME	A3	5	
INGENIEUR DES TECHNIQUES: AGRONOMIE	A3	10	
INGENIEUR DES TECHNIQUES: CHIMIE	A3	3	
INGENIEUR DES TECHNIQUES: TRAVAUX STATISTIQUES	A3	10	
INGENIEUR DES TECHNIQUES: EAUX ET FORETS	A3	10	
INGENIEUR DES TECHNIQUES: MINE	A3	3	
INGENIEUR DES TECHNIQUES: GEOLOGIE	A3	3	
INGENIEUR DES TECHNIQUES:GENIE LOGICIEL	A3	40	
INGENIEUR DES TECHNIQUES: RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS	A3	40	
INGENIEUR TRAVAUX PUBLICS	A4	10	

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
INGENIEUR AGRONOME	A4	05	SPECIALITE - CULTURE GENERALE – LOGIQUE
INGENIEUR AGRONOMIE (AGROECONOMISTE)	A4	05	
INGENIEUR GEOMETRE	A4	10	
INGENIEUR STATISTICIEN ECONOMISTE	A4	10	
INGENIEUR EAUX ET FORETS	A4	10	
INGENIEUR MINE	A4	2	
INGENIEUR GEOLOGIE	A4	2	
INGENIEUR GENIE ENERGETIQUE	A4	5	
INGENIEUR GENIE LOGICIEL	A4	30	
INGENIEUR RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS	A4	30	
INGENIEUR ZOOTECHNIQUE	A4	02	
MONITEURS DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES: AGRICULTURE	C2	20	
MONITEURS DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES: EAUX ET FORETS	C2	100	
MONITEURS DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES: ELEVAGE	C2	15	
MONITEURS DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES: HALIEUTE	C2	15	
TECHNICIEN SUPERIEUR: OPTION TRAVAUX PUBLICS	B3	15	
TECHNICIEN SUPERIEUR: TP SCIENCES TOPOGRAPHIQUE ET GÉOGRAPHIQUE	B3	05	
TECHNICIEN SUPERIEUR: OPTION TP ROUTE ET TRANSPORT	B3	05	
TECHNICIEN SUPERIEUR: OPTION TP GEOMETRE	B3	15	
TECHNICIEN SUPERIEUR: OPTION TP GEOLOGIE	B3	05	
TECHNICIEN SUPERIEUR: OPTION TP MINES	B3	5	
TECHNICIEN SUPERIEUR: OPTION TOURISME	B3	10	
TECHNICIEN SUPERIEUR: OPTION TRANSPORT LOGISTIQUE	B3	05	
TECHNICIEN SUPERIEUR: OPTION COMMUNICATION	B3	10	
TECHNICIEN SUPERIEUR: OPTION CHIMIE	B3	05	
TECHNICIEN SUPERIEUR: OPTION CONTROL QUALITE	B3	5	
TECHNICIEN SUPERIEUR: OPTION ENVIRONNEMENT	B3	15	
TECHNICIEN SUPERIEUR: OPTION COMMERCE	B3	10	
TECHNICIEN SUPERIEUR: OPTION INFORMATIQUE OPTION MAINTENANCE	B3	50	
TECHNICIEN SUPERIEUR: OPTION INFORMATIQUE OPTION GESTION	B3	50	

CONCOURS DE RECRUTEMENT EXCEPTIONNEL

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
AGENT SPECIALISE DES TRAVAUX PUBLICS : Option Chauffeur	D1	10	CODE DE LA ROUTE, CONDUITE ET ENTRETIEN DU VEHICULE (COMPOSITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR – CULTURE GENERALE
ATTACHE ADMINISTRATIF	A3	05	REDACTION ADMINISTRATIVE – DROIT (ADMINISTRATIF – CONSTITUTIONNEL) - LOGIQUE
ATTACHE DES FINANCES	A3	05	REDACTION ADMINISTRATIVE – FINANCES PUBLIQUES - LOGIQUE
INGENIEUR DES TECHNIQUES INFORMATIQUES: Option Génie Logiciel	A3	05	SPECIALITE – LOGIQUE – CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
INGENIEUR DES TECHNIQUES INFORMATIQUES: Option Réseaux et Télécommunications	A3	05	
SECRETAIRE DE DIRECTION	B3	20	
ASSISTANT COMPTABLE	B3	20	
ARCHIVISTE	B3	05	
ADJOINT ADMINISTRATIF	C1	10	OPAJ – MISE AU NET – LOGIQUE
AGENT DE BUREAU	D1	10	MISE AU NET – CULTURE GENERALE
SECRETAIRE ASSISTANT COMPTABLE	B1	03	SPECIALITE – LOGIQUE – CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
SECRETAIRE ASSISTANT DE DIRECTION	B1	03	
SECRETAIRE DES FINANCES	B3	05	FINANCES PUBLIQUES – LOGIQUE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	B3	05	REDACTION ADMINISTRATIVE – CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL - LOGIQUE
INGENIEUR INFORMATICIEN: Option Génie Logiciel	A4	05	SPECIALITE – LOGIQUE – CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
INGENIEUR INFORMATICIEN: Option Réseaux et Télécommunications	A4	05	
INGENIEUR ENVIRONNEMENT	A4	02	
CONSERVATEUR D'ARCHIVES	A4	02	
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE	A4	02	
CONSERVATEUR DE MUSEE	A4	02	
DOCUMENTALISTE	A4	02	
CONSEILLER D'ACTION CULTURELLE	A4	02	
INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS	A4	02	
ASSISTANT CONSERVATEUR D'ARCHIVES	A3	02	
ASSISTANT CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE	A3	02	
ASSISTANT CONSERVATEUR DE DOCUMENTATION	A3	02	
CONSEILLER ADJOINT D'ACTION CULTURELLE	A3	02	

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
ASSISTANT CONSERVATEUR DE MUSEE	A3	02	SPECIALITE – LOGIQUE – CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
INGENIEUR DES TECHNIQUES DES TRAVAUX PUBLICS : Option Hydraulique	A3	02	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DES TRAVAUX PUBLICS: Option Navigation Aérienne	A3	02	
INGENIEUR DES TECHNIQUES ENVIRONNEMENT	A3	05	
TECHNICIEN SUPERIEUR CONTROLE QUALITE	B3	03	
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION	B3	05	
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INFORMATIQUE: Option Gestion	B3	03	
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INFORMATIQUE: Option Maintenance	B3	03	
TECHNICIEN SUPERIEUR DE TRANSPORT LOGISTIQUE	B3	02	
TECHNICIEN SUPERIEUR ELECTRONIQUE	B3	05	
TECHNICIEN SUPERIEUR DU COMMERCE	B3	05	
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'ENVIRONNEMENT	B3	10	
TECHNICIEN SUPERIEUR DE CHIMIE	B3	03	
TECHNICIEN SUPERIEUR DES TRAVAUX PUBLICS : Mines et Géologie	B3	02	
CONTROLEUR DE BANQUE	B3	05	

CONCOURS PROFESSIONNEL

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
ADJOINT ADMINISTRATIF	C1	10	MISE AU NET – LOGIQUE – CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
SECRETAIRE COMPTABLE	C2	04	SPECIALITE (COMPTABILITE) – LOGIQUE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
AGENT DE MAITRISE DES TP Option Chauffeur	C2	20	CODE DE LA ROUTE, CONDUITE ET ENTRETIEN DU VEHICULE (COMPOSITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR – CULTURE GENERALE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
AGENT D'HYGIENE SPECIALISE	C1	100	SPECIALITE – LOGIQUE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
ASSISTANT DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES : Option Agriculture	B3	15	
ASSISTANT DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES : Option Eaux et Forêts	B3	15	
ASSISTANT DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES : Option Elevage	B3	15	
ASSISTANT DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES : Option Halieute	B3	15	

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
ASSISTANT COMPTABLE	B3	15	SPECIALITE – LOGIQUE – CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
ASSISTANT CONSERVATEUR D'ARCHIVES	A3	05	
ASSISTANT CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE	A3	05	
ASSISTANT CONSERVATEUR DE MUSEE	A3	05	
ASSISTANT CONSERVATEUR DE DOCUMENTATION	A3	05	
CONSEILLER ADJOINT D'ACTION CULTURELLE	A3	04	
ASSISTANT SOCIAL ADJOINT	C3	15	
ASSISTANT(E) SOCIAL(E)	B3	20	
ATTACHE DE COMMUNICATION	A3	10	
ATTACHE DE DIRECTION	A3	50	SPECIALITE (ETUDES DE CAS, MISE AU NET « COMPOSITION ASSISTEES PAR ORDINATEUR ») – REDACTION ADMINISTRATIVE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
ATTACHE SOCIAL	A3	15	SPECIALITE – REDACTION ADMINISTRATIVE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
AUXILLIARE DE SOINS INFIRMIERS	C3	50	SPECIALITE – LOGIQUE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
AUXILLIARE DE SOINS OBSTETRICAUX	C3	50	
AUXILLIARE DES TECHNIQUES SANITAIRES : Option Pharmacie	C3	30	
AUXILLIARE DES TECHNIQUES SANITAIRES : Option Hygiène et Assainissement	C3	20	
AUXILLIARE DES TECHNIQUES SANITAIRES : Option Imagerie Médicale	C3	20	
AUXILLIARE DES TECHNIQUES SANITAIRES : Option Laboratoire	C3	20	
CHARGE DE REDACTION	A3	02	
CHARGE DE PRODUCTION	A3	02	
CONSEILLER ADJOINT TOURISME	A3	10	
TECHNICIEN SUPERIEUR DU TOURISME	B3	02	
CONSEILLER D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	A3	10	
CONSEILLER A L'EXTRA-SCOLAIRE : Option Alphabétisation	A3	25	
CONSEILLER A L'EXTRA-SCOLAIRE : Option Cantine Scolaire	A3	25	
CONSEILLER A L'EXTRA-SCOLAIRE : Option Vie Scolaire	A3	25	
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DU PRESCOLAIRE ET DU PRIMAIRE	A3	50	
CONSEILLER D'EDUCATION PERMANENTE	A3	20	

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
CONSEILLER D'EDUCATION PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	A3	20	SPECIALITE – LOGIQUE – CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
CONSEILLER DU TOURISME	A4	05	
CONSEILLER D'ACTION CULTURELLE	A4	03	
CONSERVATEUR D'ARCHIVES	A4	03	
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE	A4	03	
CONSERVATEUR DE MUSEE	A4	03	
DOCUMENTALISTE	A4	03	
EDUCATEUR SPECIALISE	A3	20	
EDUCATEUR PRESCOLAIRE	B3	20	
MAITRE (ESSE) D'EDUCATION PERMANENTE	B3	10	
MAITRE (ESSE) D'EDUCATION SPECIALISEE	B3	10	
EDUCATEUR	A3	400	
INFIRMIERS SPECIALISTES : Option Anesthésie Réanimation	A3	40	
INFIRMIERS SPECIALISTES : Option Cardiologie	A3	20	
INFIRMIERS SPECIALISTES : Option Exploration Fonctionnelle	A3	20	
INFIRMIERS SPECIALISTES : Option Dermato-Léprologie	A3	20	
INFIRMIERS SPECIALISTES : Option Instrumentiste	A3	40	
INFIRMIERS SPECIALISTES : Option Néphrologie Dialyse	A3	20	
INFIRMIERS SPECIALISTES : Option Ophtalmologie	A3	20	
INFIRMIERS SPECIALISTES : Option ORL	A3	20	
INFIRMIERS SPECIALISTES : Option Psychiatrie	A3	20	
INGENIEUR DES TECHNIQUES CONTROLE QUALITE	A3	05	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DE CHIMIE	A3	10	
INGENIEUR DES TECHNIQUES D'IMPRIMERIE	A3	05	
TECHNICIEN SUPERIEUR D'IMPRIMERIE	B3	10	
INGENIEUR DES TECHNIQUES SANITAIRES : Option Hygiène et Assainissement	A3	08	
INGENIEUR DES TECHNIQUES SANITAIRES : Option Imagerie Médicale	A3	06	
INGENIEUR DES TECHNIQUES SANITAIRES : Option Biologie Médicale (Laboratoire)	A3	10	

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
INGENIEUR DES TECHNIQUES SANITAIRES : Option Biomédical	A3	10	SPECIALITE – LOGIQUE – CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
INGENIEUR DES TECHNIQUES SANITAIRES : Option Préparation et Gestion en Pharmacie	A3	30	
INGENIEUR DES TECHNIQUES SANITAIRES: Option SANTE PUBLIQUE	A3	03	
INGENIEUR DES TECHNIQUES AGRICOLES : Option Halieute	A3	03	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DES MEDIAS	A3	03	
INGENIEUR DES TECHNIQUES EAUX ET FORÊTS	A3	03	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DES TP : Option Bâtiment	A3	03	
INGENIEUR DES TECHNIQUES AGRICOLES	A3	03	
INGENIEUR DES TECHNIQUES D'ELEVAGE	A3	03	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DES TP : Option Hydraulique	A3	04	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DES TP : Option Routes et Transports	A3	03	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DES TP : Option Sciences Topographiques et Géographiques	A3	04	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DES TP : Option Urbanisme	A3	03	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DES TP : Option Mines	A3	03	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DES TP : Option Aviation Civile	A3	05	
INGENIEUR DES TECHNIQUES INFORMATIQUES : Option Génie Logiciel	A3	20	
INGENIEUR DES TECHNIQUES INFORMATIQUES : Réseaux et Télécommunications	A3	40	
INGENIEUR AGRO-ALIMENTAIRE	A4	05	
INGENIEUR AGROECONOMISTE	A4	03	
INGENIEUR AGRONOME	A4	04	
INGENIEUR DES EAUX ET FORÊTS	A4	03	
INGENIEUR DES MEDIAS	A4	02	
INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS : Option Hydraulique	A4	03	
INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS : Option Bâtiment et Urbanisme	A4	04	
INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS : Option Routes et Transport	A4	05	
INGENIEUR HALIEUTE	A4	03	

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
INGENIEUR INFORMATICIEN : Option Génie Logiciel	A4	20	SPECIALITE – LOGIQUE – CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
INGENIEUR INFORMATICIEN : Option Réseaux et Télécommunications	A4	20	
INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS : Option Mines	A4	03	
INSPECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	A4	20	
INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	A4	10	
INSPECTEUR D'EDUCATION	A4	75	
INSPECTEUR D'ORIENTATION	A4	75	
INSPECTEUR D'EDUCATION SPECIALISEE	A4	05	
INSPECTEUR DES SOINS INFIRMIERS	A4	03	
INSTITUTEUR	B3	500	
INSTRUCTEUR DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE BASE : Electricité-Bâtiments	B3	02	
JOURNALISTE	A4	02	
PRODUCTEUR	A4	02	
PROFESSEUR DE CAFOP : Activité d'Expression de Création (AEC)	A4	30	
PROFESSEUR DE CAFOP : Option Formation Scientifique	A3	30	
PROFESSEUR DE CAFOP : Option Français	A3	30	
PROFESSEUR DE CAFOP : Option Histoire - Géographie	A3	30	
PROFESSEUR DE CAFOP : Option Initiation à l'Audiovisuel (IAV)	A3	30	
PROFESSEUR DE CAFOP : Option Mathématiques	A3	30	
PROFESSEUR DE CAFOP : Option Psychopédagogie	A3	30	
PROFESSEUR DE COLLEGE BIVALENT : Option Anglais / EPS	A3	50	
PROFESSEUR DE COLLEGE BIVALENT : Option Histoire-Géographie / Français	A3	50	
PROFESSEUR DE COLLEGE BIVALENT : Option Français / EDHC	A3	80	
PROFESSEUR DE COLLEGE BIVALENT : Option Mathématiques / TIC	A3	50	
PROFESSEUR DE COLLEGE BIVALENT : Option SVT / Physique-Chimie	A3	100	
PROFESSEUR DE COLLEGE : Option Allemand	A3	30	
PROFESSEUR DE COLLEGE : Option Construction Métallique	A3	03	

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
PROFESSEUR DE COLLEGE : Option Education Physique et Sportive	A3	15	SPECIALITE – LOGIQUE – CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
PROFESSEUR DE COLLEGE : Option Espagnol	A3	30	
PROFESSEUR DE COLLEGE : Option Electricité Bâtiment	A3	02	
PROFESSEUR DE COLLEGE : Option Affûtage Scierie	A3	02	
PROFESSEUR DE COLLEGE : Option Menuiserie Charpente	A3	03	
PROFESSEUR DE COLLEGE : Option Tapisserie Ebénisterie	A3	01	
PROFESSEUR DE COLLEGE : Option Mécanique Auto Engin	A3	02	
PROFESSEUR DE COLLEGE : Option Peinture Bâtiment	A3	02	
PROFESSEUR DE COLLEGE : Option Revêtement Sol et Mûr	A3	02	
PROFESSEUR DE COLLEGE : Option Vannerie	A3	02	
PROFESSEUR DE COLLEGE : Option Vie Familiale et Sociale	A3	03	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Allemand	A4	30	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Anglais	A4	34	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Anglais de Spécialité	A4	03	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Carrosserie Peinture	A4	02	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Céramique	A4	02	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Coiffure	A4	01	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Construction Métallique	A4	03	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Décoration	A4	02	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Education Permanente	A4	10	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Electricité Bâtiment	A4	02	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Espagnol	A4	30	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Esthétique	A4	01	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Génie Civile Bâtiment	A4	02	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Gestion Comptabilité	A4	03	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Histoire-Géographie	A4	35	

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Imprimeriel	A4	02	SPECIALITE – LOGIQUE – CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Lettres Modernes	A4	40	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Maçonnerie	A4	02	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Mathématiques	A4	50	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Mécanique Auto Engin	A4	02	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Menuiserie Affûtage Scierie	A4	02	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Menuiserie Charpente	A4	02	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Sciences Physiques	A4	50	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Sciences de la Vie et de la Terre	A4	40	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Education Physique Et Sportive	A4	10	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Sports	A4	15	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Arts Plastiques	A4	15	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Musique	A4	15	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Philosophie	A4	40	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Taille De Pierre Ornementales	A4	02	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Tapisserie Ebénisterie	A4	01	
PROFESSEUR DE LYCEE : Option Technique Hôtelières	A4	02	
PUÉRICULTRICE	A3	20	
SECRÉTAIRE DE DIRECTION	B3	25	SPECIALITE (ETUDE DE CAS, MISE AU NET « COMPOSITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR ») – LOGIQUE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
SECRÉTAIRE ASSISTANT DE DIRECTION	B1	20	SPECIALITE (ETUDE DE CAS, MISE AU NET « COMPOSITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR ») – LOGIQUE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
SURVEILLANT D'UNITÉ DE SOINS	A3	30	SPECIALITE – LOGIQUE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
TECHNICIEN SUPÉRIEUR DE L'INFORMATIQUE : Option Gestion	B3	03	
TECHNICIEN SUPÉRIEUR DE L'INFORMATIQUE : Option Maintenance	B3	03	

CONCOURS PROFESSIONNELS EXCEPTIONNELS

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
ADMINISTRATEUR CIVIL	A4	30	REDACTION ADMINISTRATIVE – FINANCES PUBLIQUES -MANAGEMENT DES ORGANISATIONS
ADMINISTRATEUR DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES	A4	10	REDACTION ADMINISTRATIVE – LEGISLATION DU TRAVAIL – MANAGEMENT DES ORGANISATIONS
ADMINISTRATEUR DES SERVICES FINANCIERS COMMERCE	A4	10	REDACTION ADMINISTRATIVE – SPECIALITE – MANAGEMENT DES ORGANISATIONS
ADMINISTRATEUR DES SERVICES FINANCIERS FINANCES GENERALES	A4	10	
ADMINISTRATEUR DES SERVICES FINANCIERS IMPOTS	A4	10	
ADMINISTRATEUR DES SERVICES FINANCIERS TRESOR	A4	10	
ADMINISTRATEUR DES AFFAIRES MARITIMES ET PORTUAIRES	A4	10	
ADMINISTRATEUR DE LA COMMUNICATION	A4	10	
ADMINISTRATEUR DES SERVICES FINANCIERS DOUANES	A4	05	
ADMINISTRATEUR DES SERVICES FINANCIERS (FINANCES GENERALES) GPE-COFEB	A4	10	SPECIALITE – LOGIQUE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
ATTACHE DES FINANCES GPE-COFEB	A3	05	
ASSISTANT CONSERVATEUR D'ARCHIVES	A3	03	
ASSISTANT CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE	A3	03	
ASSISTANT CONSERVATEUR DE MUSEE	A3	03	
ASSISTANT CONSERVATEUR DE DOCUMENTATION	A3	03	
CONSEILLER ADJOINT D'ACTION CULTURELLE	A3	03	
ATTACHE DE DIRECTION	A3	50	SPECIALITE (ETUDES DE CAS, MISE AU NET « COMPOSITION ASSISTEES PAR ORDINATEUR ») – REDACTION ADMINISTRATIVE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
ATTACHE SOCIAL	A3	20	SPECIALITE – LOGIQUE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
ATTACHE DE COMMUNICATION	A3	05	
CONSEILLER D'EDUCATION PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	A3	15	
EDUCATEUR SPECIALISE	A3	10	

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
CONSEILLER D'ACTION CULTURELLE	A4	03	SPECIALITE – LOGIQUE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE	A4	03	
CONSERVATEUR DE MUSEE	A4	03	
DOCUMENTALISTE	A4	03	
CONTROLEUR DES DOUANES	B3	05	
CONTROLEUR DU TRESOR	B3	05	
CONTROLEUR DES IMPOTS	B3	05	
CONTROLEUR DES AFFAIRES MARITIMES ET PORTUAIRES	B3	05	
SECRETAIRE DES FINANCES	B3	05	
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	B3	05	
INGENIEUR DES TECHNIQUES: CONTROLE QUALITE	A3	05	SPECIALITE – LOGIQUE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
INGENIEUR DES TECHNIQUES: CHIMIE	A3	05	
INGENIEUR DES TECHNIQUES: DES TP: BATIMENT	A3	05	
INGENIEUR DES TECHNIQUES: DES TP : EQUIPEMENT	A3	05	
INGENIEUR DES TECHNIQUES: : AGRICULTURE	A3	05	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DES EAUX ET FORETS	A3	10	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DE NAVIGATION AERIENNE	A3	05	
INGENIEUR DES TECHNIQUES D'ELEVAGE	A3	05	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DES MINES	A3	05	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DES TRAVAUX PUBLICS : ROUTES ET TRANSPORTS	A3	05	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DES TRAVAUX PUBLICS : URBANISME	A3	05	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DES TRAVAUX PUBLICS : SCIENCES TOPOGRAPHIQUES ET GEOGRAPHIQUES	A3	05	
INGENIEUR DES TECHNIQUES INFORMATIQUES : GENIE LOGICIEL	A3	20	
INGENIEUR DES TECHNIQUES INFORMATIQUES : RESEAUX TELECOMMUNICATION	A3	20	
INGENIEUR DES TECHNIQUES DES MEDIAS	A3	02	

INTITULE	GRADE	NOMBRE DE POSTE	MATIERE DE COMPOSITION
INGENIEUR AGRO-ECONOMIE	A4	10	SPECIALITE – LOGIQUE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
INGENIEUR AGRONOME	A4	10	
INGENIEUR DES EAUX ET FORETS	A4	10	
INGENIEUR DES MINES	A4	10	
INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS	A4	10	
INGENIEUR GENIE RURAL	A4	10	
INGENIEUR HALIEUTE	A4	10	
INGENIEUR INFORMATICIEN : OPTION GENIE LOGICIEL	A4	20	
INGENIEUR INFORMATICIEN : OPTION RESEAUX TELECOMMUNICATION	A4	20	
INGENIEUR ZOOTECHNIQUE	A4	05	
INGENIEUR CONTROLE QUALITE	A4	05	
INSPECTEUR DES DOUANES	A3	10	
INSPECTEUR DU TRESOR	A3	10	
INSPECTEUR DES IMPOTS	A3	10	
ATTACHE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES	A3	10	
INSPECTEUR DES ASSURANCES	A3	05	
INSPECTEUR DU COMMERCE	A3	05	
ATTACHE DES FINANCES	A3	10	
ATTACHE ADMINISTRATIF	A3	10	DROIT ADMINISTRATIF – REDACTION ADMINISTRATIVE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
OFFICIER DES AFFAIRES MARITIMES ET PORTUAIRES	A3	05	LEGISLATION DU TRAVAIL – REDACTION ADMINISTRATIVE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
SECRETAIRE DE DIRECTION	B3	05	SPECIALITE (ETUDE DE CAS, MISE AU NET « COMPOSITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR ») – LOGIQUE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INFORMATIQUE OPTION GESTION	B3	03	SPECIALITE – REDACTION ADMINISTRATIVE - CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INFORMATIQUE OPTION MAINTENANCE	B3	03	



COMMENT S'INSCRIRE

1



Inscription en ligne

Le candidat se rend sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique (www.fonctionpublique.gouv.ci) où il trouvera les communiqués relatifs aux différents concours. Il démarre son inscription en renseignant le formulaire de candidature en ligne et procède au choix du concours qu'il veut présenter.

Paiement en ligne des frais de concours

Après la validation de la phase 1, le candidat procède au paiement en ligne des frais de concours via son compte mobile (**MTN Mobile Money, Orange Money ou Moov Money**). A la fin de l'opération, le candidat doit imprimer sa fiche de rendez-vous qui lui permettra de faire sa visite médicale.



2

Visite médicale

3



Le candidat se présente à jeûn avec sa fiche de candidature sur le site indiqué le jour de son rendez-vous pour subir les examens médicaux (Biologie, Radiologie), et faire sa prise de vue (photo numérique).

Dépôt de Dossiers

Après sa visite médicale, le candidat retourne dans son espace candidat dans un délai maximum de sept (7) jours pour imprimer sa fiche de visite médicale, qu'il joint à son dossier et les dépose dans l'une des Directions Régionales de la Fonction Publique (Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Daloa, Gagnoa, Man, Odienné, Korhogo, Abengourou, Bondoukou, San Pedro).

NB: En cas de deux (2) ou plusieurs inscriptions, constituer le ou les dossiers avec les photocopies des originaux (photocopie légalisée du diplôme, si le concours le requiert), des pièces à fournir au premier dossier.



4

CONCOURS ADMINISTRATIFS 2018

LES PIÈCES À FOURNIR

CONCOURS DIRECTS

- Un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif ayant moins de six (06) mois de date ;
- L'original du certificat de nationalité ivoirienne ;
- Un casier judiciaire de trois (03) mois au plus ;
- Une photocopie de la CNI ou une attestation d'identité en cours de validité ou encore la photocopie du récépissé de la CNI ;
- Une copie originale de l'acte de mariage (femmes mariées) ;
- Une photocopie légalisée du diplôme ;
- Un certificat de position militaire ou un état signalétique ou une fiche de recensement militaire (sexe masculin) ;
- Une attestation à la conduite préventive délivrée par l'Office de Sécurité Routière (OSER) pour les chauffeurs ;
- La photocopie du permis de conduire datant de deux (02) ans au moins sur présentation de l'original pour les chauffeurs.

CONCOURS DE RECRUTEMENT

- Un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif ayant moins de six (06) mois de date ;
- L'original du certificat de nationalité ivoirienne ;
- Une casier judiciaire de trois (03) mois au plus ;
- Une photocopie de la CNI ou une attestation d'identité en cours de validité ou encore la photocopie du récépissé de la CNI ;
- Une copie originale de l'acte de mariage (femmes mariées) ;
- Une photocopie légalisée du diplôme ;
- Un certificat de position militaire ou un état signalétique ou une fiche de recensement militaire (sexe masculin).

CONCOURS DE RECRUTEMENT EXCEPTIONNEL

- Un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif ayant moins de six (06) mois de date ;
- L'original du certificat de nationalité ivoirienne ;
- Un casier judiciaire de trois (03) mois au plus ;
- Une photocopie de la CNI ou une attestation d'identité en cours de validité ou encore la photocopie du récépissé de la CNI ;
- Une copie originale de l'acte de mariage (femmes mariées) ;
- Une photocopie légalisée du diplôme ;
- Un certificat de position militaire ou un état signalétique ou une fiche de recensement militaire (sexe masculin) ;
- Une attestation de travail délivrée par le Directeur des Ressources Humaines de la structure ;
- Une attestation à la conduite préventive délivrée par l'Office de Sécurité Routière (OSER) (chauffeurs) ;
- La photocopie du permis de conduire datant de deux (02) ans au moins sur présentation de l'original pour les chauffeurs.

CONCOURS PROFESSIONNEL

- Une copie de l'arrête de nomination, de titularisation ou de promotion du candidat ;
- Une copie du certificat de première prise de service ou prise de service ;
- Une attestation de présence de l'année en cours signée par le supérieur hiérarchique ;
- La photocopie légalisée du diplôme sur présentation de l'original ;
- Un arrête de changement de nom (pour les femmes mariées) ;
- Une attestation de non sanction disciplinaire.

CONCOURS PROFESSIONNEL EXCEPTIONNEL

- Une copie de l'arrête de nomination, de titularisation ou de promotion du candidat ;
- Une copie du certificat de première prise de service ou prise de service ;
- Une attestation de présence de l'année en cours signée par le supérieur hiérarchique ;
- La photocopie légalisée du diplôme sur présentation de l'original ;
- Un arrête de changement de nom (pour les femmes mariées) ;
- Une attestation de non sanction disciplinaire.

CHRONOGRAMME

PHASES	ACTIVITES	DATES
INSCRIPTIONS	Inscription en ligne sur le site : www.fonctionpublique.gouv.ci ; Accueil et informations ; Assistance technique aux candidats au Hall Multimédia « Gon Coulibaly » de l'immeuble Chichet, au Ministère de la Fonction Publique	Du <u>vendredi 09 mars</u> au vendredi 04 mai
	Visites médicales ABIDJAN..... YAMOOUSSOUKRO..... BOUAKE.....	Du mardi 27 mars au vendredi 25 mai Du mardi 27 mars au vendredi 25 mai Du mardi 17 avril au vendredi 18 mai
	Autres localités de l'intérieur : DALOA - GAGNOA - MAN - ODIENNE - KORHOGO ABENGOUROU - BONDOUKOU - SAN PEDRO.....	Du mercredi 02 mai vendredi 11 mai
	Dépôt des dossiers ABIDJAN - YAMOOUSSOUKRO	Du mardi 10 avril au vendredi 01 juin
	Autres localités de l'intérieur : BOUAKE-DALOA – GAGNOA – MAN - ODIENNE – KORHOGO ABENGOUROU – BONDOUKOU - SAN-PEDRO.....	Du mercredi 15 mai au <u>vendredi 01 juin</u>
	COURS DE PREPARATION	Inscription aux cours de préparation. Déroulement des cours de préparation aux concours administratifs
GESTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	Commission de validation des dossiers de candidature ; Impression des listes de candidature ; Contrôle des listings à partir des dossiers physiques.	Du vendredi 08 juin au vendredi 13 juillet
	Mise en ligne des convocations des candidats.	vendredi 17 août
	Gestion des réclamations.	Du lundi 20 au samedi 25 août
COMPOSITIONS	Déroulement des épreuves écrites d'admissibilité et d'admission .	samedi 08 et dimanche 09 septembre samedi 15 et dimanche 16 septembre samedi 22 et dimanche 23 septembre samedi 29 et dimanche 30 septembre
GESTION DES COPIES	Gestion et corrections des copies.	Du samedi 08 septembre au dimanche 07 octobre
DELIBERATIONS ET RESULTATS	Tenue des jurys de délibération (admissibilité et admission).	mardi 27 ; mercredi 28 et jeudi 29 novembre
	Publication des résultats en ligne sur le site du MFP (www.fonctionpublique.gouv.ci).	vendredi 30 novembre
ACTIVITES POST-RESULTATS	Gestion des contentieux.	
	Gestion des dossiers des candidats admis et des candidats ajournés.	Du mardi 04 au vendredi 28 décembre
	Rédaction des communiqués et arrêtés d'admission .	

CONCOURS ADMINISTRATIFS 2018

I

COMMENT S'INSCRIRE AUX COURS DE PREPARATION 2018 ?

**ETAPE
1**

Païement des frais en ligne sur le site internet de la Fonction Publique : www.fonctionpublique.gouv.ci

**ETAPE
2**

Muni du reçu de paiement, s'inscrire sur ledit site du ministère de la Fonction Publique et imprimer sa fiche après validation.

II

COMMENT SUIVRE LES COURS EN LIGNE ?

**ETAPE
1**

Se connecter au site internet du Ministère de la Fonction Publique après son inscription aux cours de préparation. www.fonctionpublique.gouv.ci

**ETAPE
2**

Cliquer sur l'encart réservé aux cours de préparation, puis renseigner ses identifiants (login et mot de passe) pour accéder à son espace "auditeur"

**ETAPE
3**

Cliquer sur le ou les boutons "Matière 1" "Matière 2" "Matière 3" etc... Puis dérouler le (s) cours jusqu'à la fin.

**ETAPE
4**

Poser ou exprimer sa préoccupation sur la bande "commentaire" et attendre la réponse du formateur...



Tél.: (+225) 20 25 90 42

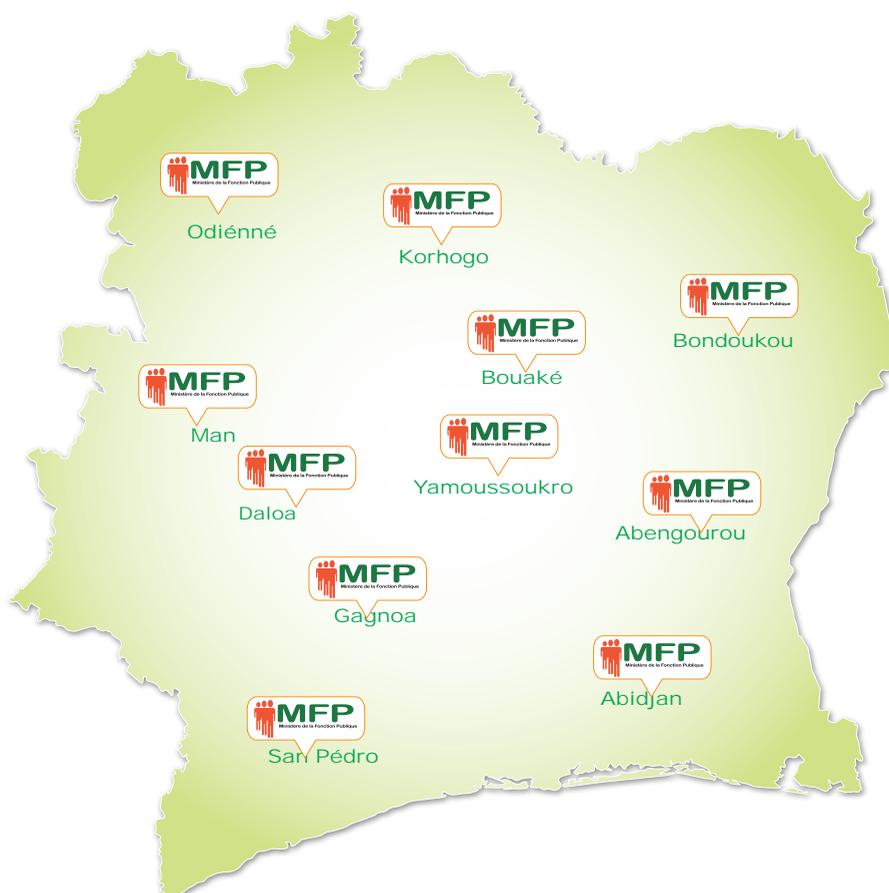
Cel.: (+225) 01 16 16 92 - 06 06 06 81 - 07 07 29 91- 57 57 49 49

www.fonctionpublique.gouv.ci •  **CONCOURS MFP**



CONCOURS ADMINISTRATIFS 2018

LES VILLES CONCERNÉES



Tél.: (+225)20 25 90 42 - Cel.: (+225) 01 16 16 92 - 06 06 06 81 - 07 07 29 91 - 57 57 49
www.fonctionpublique.gouv.ci CONCOURS MFP



PREMIER MANDATEMENT

CAS DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE (INSTITUTEURS)

Le premier mandatement est le processus qui aboutit à l'immatriculation d'un nouveau fonctionnaire. Cette immatriculation lui permet de faire ses premiers pas dans l'administration publique et ainsi de percevoir son premier salaire. Vu son caractère complexe eu égard aux circuits empruntés par le dossier, cette rubrique vise à faciliter aux nouveaux fonctionnaires les démarches pour leur immatriculation.

ACTEURS	ACTIVITÉS/ TÂCHES
La Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle reçoit les dossiers des élèves sortant du Cafop	- Contrôle des dossiers physiques et insertion des décisions de titularisation. - Transmissions des dossiers physiques des titularisés à la Direction des Concours du Ministère de la Fonction Publique
La Direction des Concours (Fonction Publique)	-Procède à la saisie de tous les identifiants des intéressés dans le SIGFAE et transmet les dossiers physiques à la Direction de la Gestion Administrative du Personnel civil de l'Etat (DGAPCE)
La DGAPCE (Fonction Publique)	-Procède à la mise à disposition dans les structures d'accueil selon les besoins exprimés dans le catalogue des mesures nouvelles via le SIGFAE
La DRH du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP)	-Le DRH valide les services, les localités et les dates de prises de service via SIGFAE. Après ces différentes validations, le matricule est généré automatiquement via SIGFAE et les certificats de prise de service physique transmis à la DGAPCE
La DGAP CE	Edicte les projets d'actes de nomination après l'immatriculation et les transmet au Contrôle Financier -L'intéressé verra dans son espace fonctionnaire : document saisi
La DIRECTION DU CONTRÔLE FINANCIER	-La Direction du Contrôle Financier dans un délai de huit (08) jours effectue un contrôle de fond et de forme. Elle valide le projet de nomination ou le diffère (dossier incomplet). -L'intéressé verra à ce stade dans son espace fonctionnaire : document adressé au Contrôle Financier
DGAPCE – CABINET – FUR* (Fonction Publique) *Fichier Unique de Reference	-La DGAPCE transmet les dossiers validés par le contrôle financier au Cabinet. L'intéressé verra dans son espace fonctionnaire : document en instance de signature -Le Cabinet : le Ministre signe les actes de nomination qui sont directement inscrit au FUR L'intéressé verra dans son espace fonctionnaire : document signé
DIRECTION DE LA SOLDE	-La Direction de la Solde traite les premiers salaires et transmet les bons de caisse à la paierie Générale du Trésor
DIRECTION GENERALE DU TRESOR	-La Direction Générale du Trésor réceptionne les pièces pour la prise en charge et paiement

CAMPAGNE DE CONSULTATION OPHTALMOLOGIQUE ET D'ACHATS DE VERRES PHARMACEUTIQUES A DES PRIX SOCIAUX



Dans le cadre de ses activités sociales, la Mutuelle des Agents du Ministère en charge de la Fonction Publique (MAFOP) a organisé, en partenariat avec la structure PARIS OPTIQUE, une campagne de consultation ophtalmologique du lundi 29 janvier au mercredi 07 février 2018, au siège social de ladite Mutuelle.

L'objectif de cette campagne était de permettre aux agents du Ministère de la Fonction Publique de bénéficier de soins et de verres pharmaceutiques à des prix sociaux, payables sur 3 trimestres. Il est bon de noter que cette opération profite également aux enfants et aux conjoints des mutualistes.

Stéphane KOFFI BÂ

PROJET ASSURANCE IVOIR'SANT

Le mercredi 28 mars 2018, de 09h30 à 10h10mn, le Bureau Exécutif de la Mutuelle des Agents du Ministère en charge de la Fonction Publique (MAFOP) a eu une séance de travail avec M. Mesmin COMOE, Président du Conseil d'Administration de la MUGEF-CI.



Cette séance de travail intervenait dans le cadre du Projet « ASSURANCE IVOIR'SANTE », pour lequel 357 mutualistes ont déjà adhéré et dont les dossiers sont en cours de traitement.

Stéphane KOFFI BÂ

Photo de famille à l'issue de la séance de travail

SEANCE DE TRAVAIL AVEC LA DIRECTION GENERALE DE L'HOPITAL MERE-ENFANT DE BINGERVILLE

Sur invitation du Cabinet de la Première Dame de la Côte d'Ivoire, la Présidente de la MAFOP a pris part à une séance de travail le jeudi 29 mars 2018 de 14H30 à 16H 45 à la Direction Générale de l'Hôpital Mère-Enfant de Bingerville. Cette rencontre présidée par la première Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'HME a consisté à présenter les différentes potentialités et avantages de l'HME.

source MAFOP



SAHAM ASSURE LA FONCTION PUBLIQUE

Le 18 avril 2018, un partenariat entre la MAFOP et SAHAM assurance a été signé pour assurer les véhicules des mutualistes à moindre coût et de bénéficier de toutes les prestations proposées par cette maison.



source MAFOP

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

Le «petit-cola», de son nom scientifique *Garcinia cola*, appartient à la famille des *sterculiaceae*. Ce fruit a des vertus curatives. Il est utilisé comme élément de base dans la fabrication de médicaments. On l'utilise également en association avec d'autres plantes ou produits tels que l'ail, le citron, l'huile de Ginseng, le beurre de karité pour traiter certaines maladies.



Quelles sont ces maladies ? On peut citer entre autres, les plaies de ventre, les plaies curables, l'ulcère de burili, le zona. Il soulage les maladies bucco-dentaires et rafraîchit l'haleine. Cette noix permet de traiter les douleurs lombaires, les problèmes de nerfs, les déboîtements, les maladies de sang (drépanosytose, le diabète, etc.) et renforce le système immunitaire. Il soulage aussi le cancer et l'hypertension artérielle. Il régularise le taux de sucre.

Chez la femme par exemple, « le petit-cola » permet de traiter les kystes d'ovaires, le fibrome, la salpingite (trompes bouchées) et les règles douloureuses...

Les hommes ne sont pas en reste. la noix de cola évoque, entre autres significations, la sexualité. Elle possède des vertus qui stimulent l'appétit sexuel, chez les hommes surtout. Ces derniers estiment que la noix de cola est un aphrodisiaque. Cette propriété se concentre en particulier dans le petit cola, très amer et peu consommé.

En maintenant éveillé et en accroissant l'endurance physique grâce à sa richesse en caféine et en théobromine, cette noix est censée tonifier la virilité et redonner de la vigueur aux hommes sur le déclin.

Sa consommation constitue dès lors une préparation à l'acte sexuel ; il n'est pas rare que la femme avertie en offre à l'homme dans ce but.

Comme aphrodisiaque, la noix de cola introduit ainsi une différenciation entre

les sexes. Car l'exceptionnel tonus qu'il procure dans ce contexte semble ne bénéficier directement qu'aux hommes.

Les médicaments fabriqués à base de «petit-cola» permettent de traiter l'oligospermie, l'azoospermie, la faiblesse sexuelle, l'éjaculation précoce. A propos des enfants, il guérit la Fontanelle du bébé à sa naissance. On l'utilise aussi pour allonger et grossir le sexe masculin. On l'utilise également pour grossir les seins.

Le mode de traitement de certaines maladies ?

Il suffit d'en consommer régulièrement pour prévenir certaines affections, telles que les plaies de bouche, les mauvaises haleines et les problèmes d'estomac. Pour soigner le zona, il faut en écraser et ajouter du beurre de karité puis faire l'application locale. C'est pareil pour le traitement par exemple de la fontanelle. Le moins qu'on puisse dire c'est que ce fruit qu'on banalise fait des merveilles pour des couples. En effet, il permet de soulager les hommes qui souffrent d'éjaculation précoce.

Posologie : ne pas consommer plus de deux noix par jours.

Mme Diomande



DIRECTEUR DE PUBLICATION
Le GENERAL ISSA COULIBALY

REDACTEUR EN CHEF
Julien BOLATI

SECRETAIRE DE REDACTION
Dominique OUANDJE

COMITE DE REDACTION
Stéphane KOUADIO KOFFI BÂ
DIOMANDE Habibata
OUATTARA Kader
Maurel Wilfred ALLOUE
KOUHIE Danielle
Jacques Brett KOUAO
Michael DIARRA
Al Houssen SIDIBE
SERI Brigitte
BOUABRE TIEMOKO Linda
BALLEY Marie Chantal
DOBO Alice
AHOBIE Joséphine Aliman
KOULA B. Ghyslaine
DIOMANDE Maboundou
TRAORE Mamadou
YOBOUET Maturin

MAQUETTE - MISE EN PAGE
Famaria OUATTARA
N'GUESSAN Aya Anita

WEB MASTER
SEKONGO Tiefigue

PHOTOS
KANGBE Rachel
KAKOU N'guessan Nadège

DIFFUSION
Direction de la Communication et des Relations
Publiques

TIRAGE
5.000 EXEMPLAIRES

Suivez en direct l'actualité du Ministère de la Fonction Publique.

Retrouvez toute l'actualité du Ministère de la Fonction Publique à travers des articles et en images sur le site officiel du Ministère:

www.fonctionpublique.gouv.ci



Vivez l'actualité du Ministère de la Fonction Publique en temps réel à travers les directs vidéos et photos sur la page facebook du Ministère.

www.facebook.fonctionpublique.ci



L'Administration de la Fonction Publique à votre écoute

www.fonctionpublique.gouv.ci

www.facebook.fonctionpublique.ci

standard: 20 25 90 00

LA BANDE DESSINEE



LA BANDE DESSINEE

CHACQUE ANNÉE, AINSI LES ANNONCES DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS SONT FAITS, MAIS SANS AUCUN INTÉRÊT POUR EUX.

TROIS ANS PLUS TARD:

AU SERVICE, LE DIRECTEUR ANNONCE DE GRANDES NOMINATIONS

AH BON ? MAIS POURQUOI LUI ET PAS NOUS ?

QU'A-T-IL DE PLUS QUE NOUS ?

BONJOUR À TOUS, JE TIENS À VOUS INFORMER QUE VOTRE COLLÈGUE ANDY A ÉTÉ NOMMÉ SOUS-DIRECTEUR



VOUS AVEZ VU TOUTES LES SOIRS, VOTRE AMI SE BATTRE POUR RENFORCER SES CAPACITÉS ET AINSI SE DONNER LES MOYENS D'OBTENIR DE MEILLEURES QUALIFICATIONS AFIN DE MONTER DE GRADE.

VOUS VOYEZ ? IL REVIENT À CHAQUE FONCTIONNAIRE DU AGENT DE L'ÉTAT DE S'EMPLOYER À RENFORCER SES CAPACITÉS AU LIEU D'ATTENDRE L'ÉTAT.



C'EST BIEN NOTÉ ON FERA COMME ANDY.

FÉLICITATION CHER FRÈRE!!!

ANDY L'A COMPRIS ET IL REPONDAIT LE MIEUX AU PROFIL RECHERCHÉ.



Mots mêlés

Tentez de retrouver tous les mots de la liste

V I R C M A E Y I P F I J C Y N T
 U G A F O D B E F H J N P A E U D
 Y M N C J M L Z H U N S R N M M R
 U M E A O I P G L E C C R D E É I
 Y S É W T N X O S X Y R H I V R H
 M F A R Y I C U S A G I Y D H I E
 M C E G I S O O P I E P F A R S S
 Q I E N E T T N U C T T E T X A E
 P V R D W R E N A R O I L S U T R
 L I G F C A S F T L S O O D C I V
 I S Y I K T K D W M N N E N E O I
 J M K Q X I O I S U E D Z O T N C
 E E K V P O N C T U A L I T É W E
 L Q B D S N Z Y Q Z E G L N Y P Z
 Z S X O F D É C O R A T I O N M E
 F O N C T I O N A I R E Q D Y U G
 U I P U B L I Q U E G A K O O N Q

Service

Civisme

Administration

Ponctualité

Concours

Décoration

Composition

National

Inscription

Candidats

Publique

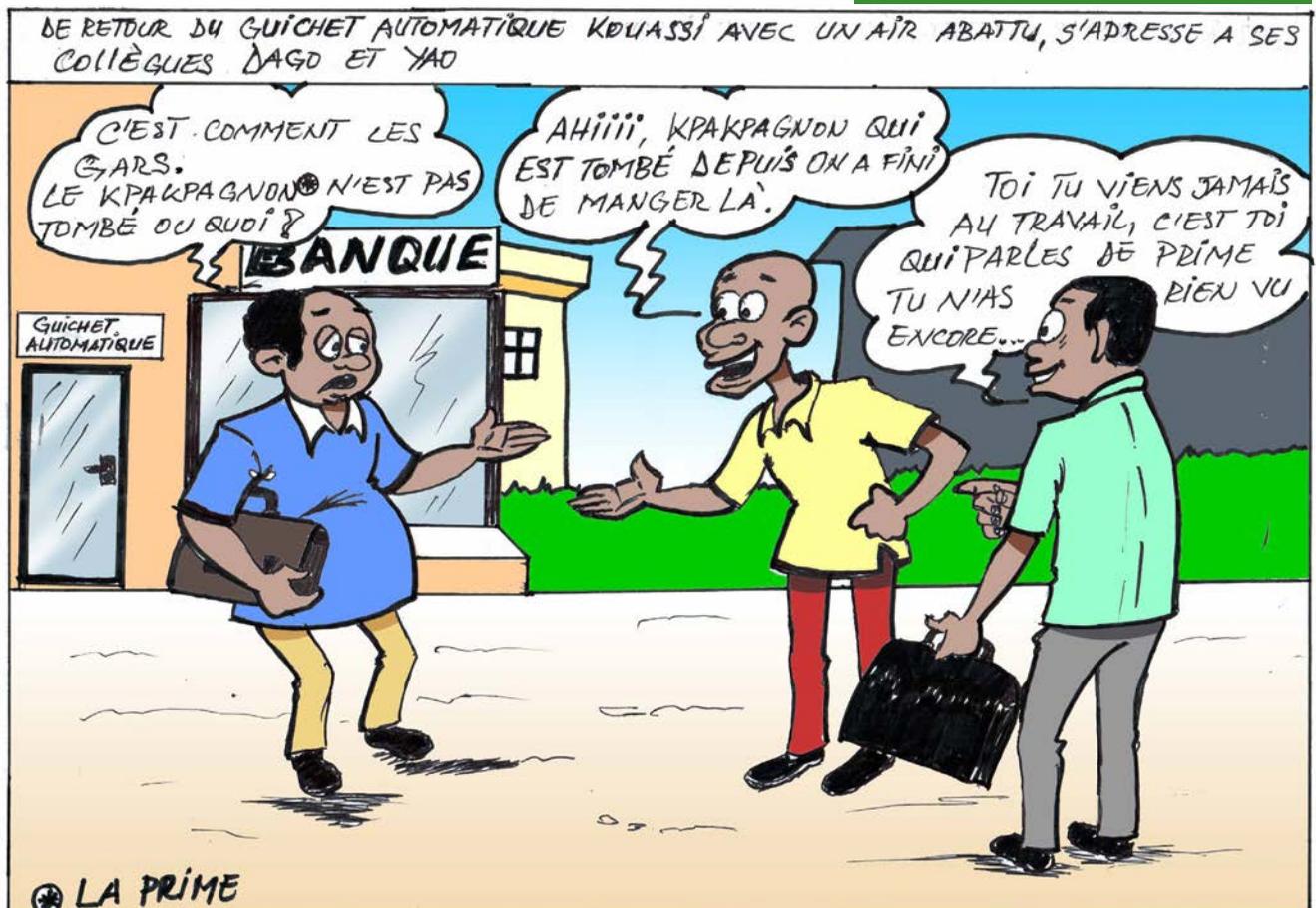
Numérisation

Usagers

Fonctionnaire

Mérite

LE SOURIRE DU JOUR



REPertoire

CABINET DU MINISTRE

SECRETARIAT

Tel : 20.21.42.90 - 20.21.35.48 - 20.25.90.01
Fax : 20.22.78.18

DIRECTEUR DE CABINET

Tel : 20.21.55.58 - 20.25.90.02
Fax : 20.22.84.15

DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT

Tel : 20.21.70.51 - 20.25.90.03
Fax : 20.22.39.74

CHEF DE CABINET

Tel : 20.21.02.24 - 20.25.90.02

CONSEILLERS TECHNIQUES

Tel : 20.22.13.99 - 20.25.90.11 - 20.22.86.97 -
20.25.90.14 - 20.21.77.24

CHARGES D'ETUDES

Tel : 20.25.90.15

DIRECTIONS ET STRUCTURES RATTACHEES

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES

Tel : 20.25.90.09

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX

Tel : 20 25 90 00

SECRETARIAT DE L'ORDRE ET DU MERITE

TEL : 20.22.56.33

CONSEIL DE DISCIPLINE

Tel : 20.22.85.32 - 20.21.17.39 - 20.22.13.82 -
20.21.72.26 - 20.21.34.83 - 20.22.13.93

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

TEL : 20.21.89.66 - 20.22.16.91 - 20.21.09.13 -
20.22.23.78 - 20.22.13.89 - 20.21.89.35
FAX : 20.22.37.74

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Tel : 20.33.7042 - 20.23.56.31 - 20.22.95.37
- 20.22.95.37

DIRECTIONS GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECRETARIAT

Tel : 20.21.60.14 - 20.22.78.87 - 20.22.78.87

DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE L'EVALUATION

Tel : 20.21.92.62 - 20.22.13.94 - 20.22.77.78

DIRECTION CENTRALE DES RES- SOURCES HUMAINES CIVILES DE L'ETAT

Tel : 20.21.90.62

DIRECTION DE LA FORMATION ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITES

TEL : 20.21.64.06 620.22.74.58 - 20.22.08.95
- 20.22.42.10

DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE L'EVALUATION

Tel : 20.21.92.62 - 20.22.13.94 - 20.22.77.78

DIRECTION CENTRALE DES RESSOURCES HUMAINES CIVILES DE L'ETAT

Tel : 20.21.90.62

DIRECTION DE LA FORMATION ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITES

TEL : 20.21.64.06 620.22.74.58 - 20.22.08.95
- 20.22.42.10

DIRECTION DES CONCOURS

Tel : 20.21.34.89 - 20.22.15.63 - 20.22.42.05

DIRECTIONS REGIONALES

AGNEBY- TIASSA (Agboville)

Tel : 05.73.94.02 - 40.30.97.01

BAFING (Touba)

Tél: 08 60 71 82 - 01 12 05 71

BAGOUE (Boundiali)

Tel : 09.84.37.50 - 03.10.91.29

BELIER (Toumodi)

Tel : 01.56.00.23 - 55.26.69.16

BOUKANI (Bouna)

Tel : 05.90.00.80 - 09.91.53.39

CAVALY (Guiglo)

Tel : 08.69.10.83 - 02.07.05.24

DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

Tel : 05.81.94.42 - 07.26.78.42

DISTRICT DE YAMOOUSSOUKRO

Tel : 07. 81.44.33

FOLON (Minignan)

Tel : 07.94.18.67 - 40.50.60.27

GBEKE (Bouaké)

Tel : 08.13.68.33 - 01.79.73.20

GUEMON (Duekoué)

Tel : 47.52.73.74 - 03.40.00.21

HAMBOL (Katiola)

Tel : 07.65.03.23 - 05.92.00.66

HAUT SASSANDRA (Daloa)

Tel : 05.86.19.94 - 57.14.76.17

IFFOU (Daoukro)

Tel : 05.86.19.94 - 57.14.76.17

KABADOUGOU (Odienné)

Tel : 08.18.16.95 - 01.03.95.93

LOH DJIBOUA (Divo)

Tel : 05.90.72.21 - 48.07.86.47

MARAHOUÉ (Bouafé)

Tel : 05.90.72.21 - 48.07.86.47

ME (Adzopé)

TEL : 05.08.32.94 - 03.59.25.40

MORONOU (Bongouanou)

Tel : 49.48.02.63 - 07.88.14.37

GBOKLE (Sassandra)

Tel : 07.77.66.44 - 05.69.18.65

GOH (Gagnoa)

Tel : 04.45.52.00 - 40.34.99.97

GONTOUGO (Bondoukou)

Tel : 07.24.32.48

GRANDS PONTS (Dabou)

Tel : 09.16.06.19 - 06.90.96.46

SUD - COMOE (Aboisso)

Tel : 01.94.93.67 - 45.47.17.00

TONKPI (Man)

Tel : 01.24.29.78 - 45.99.26.56

NAWA (Soubré)

Tel : 02.50.06.27 - 07.63.22.42

N'ZI (Dimbokro)

Tel : 30.64.38.23 - 02.50.34.65

PORO (Korhogo)

Tel : 35.91.33.19 - 05.40.28.19

SAN PEDRO (San Pedro)

Tel : 07.21.73.43

TCHOLOGO (Ferké)

Tel : 07.47.14.49 - 02.12.13.08

WORODOUGOU (Séguéla)

Tel : 02.26.66.98 - 07.42.45.04

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

SECRETARIAT

Tel : 22.41.52.16 fax : 22.41.49.63

SECRETARIAT GENERAL

Tel : 22.41.11.66

DIRECTION DE L'ECOLE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET DE DIPLOMATIE

Tel : 22.41.41.65

AGENT COMPTABLE

Tel : 22.41.52.31

DIRECTION DE LA GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Tel : 22.41.41.74.

DIRECTION DE LA FORMATION

Tel : 22.41.41.60



Vous assurer, c'est vous protéger.

Nos assurés, particuliers et entreprises, se trouvent souvent confrontés à des situations difficiles pour lesquelles ils ont besoin d'une protection personnalisée. Par notre anticipation, notre accompagnement et nos conseils en prévention nous leur permettons de vivre sereinement leurs expériences et d'avancer librement.

SAHAM Assurance CI - Siège Social : Abidjan Plateau - 3 boulevard Roume
01 BP 3832 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire - Tél.: (225) 20 25 36 00 - Fax : (225) 20 22 59 05
www.sahamassurance.ci



SAHAM
Assurance
Avancez librement